Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_115-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 28 (M. Jean-Michel FILY ne prend pas part au vote)

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/115 : ÉDUCATION : OGEC – PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_115-DE

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 7 octobre 2026,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, rappelle aux membres du Conseil municipal que des agents, rémunérés par l'OGEC de Melesse, assurent la surveillance des enfants des écoles privées lors de la pause méridienne dont la responsabilité revient à la commune. La commune de Melesse prend en charge la rémunération de ces agents à hauteur de 34 heures 20 minutes par semaine.

La demande de subvention concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. La participation de la commune pour cette période est évaluée à 27 456,67 €.

Par ailleurs, la location du restaurant scolaire de l'école Saint François, calculée chaque année sur l'indice du coût de construction, est évaluée à 7 344,70 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 28 voix « POUR », M. Jean-Michel FILY ne prenant pas part au vote,

- décident d'attribuer à l'OGEC une subvention de 34 801,37 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 afin de couvrir la rémunération des agents de l'OGEC chargés de la surveillance des enfants des écoles privées de Melesse sur le temps du repas et la location du local cantine.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/116 : CULTURE : CONVENTIONS DE PRÊT D'OUTILS D'ANIMATION.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission vie associative et patrimoine en date du 3 novembre 2026,

Madame Guylène GAPIHAN-LORET, adjointe au Maire en charge de la vie associative et du patrimoine, présente le rapport suivant :

Le service Médiathèque dispose d'outils d'animation utilisés par les agents dans le cadre d'actions culturelles. Ces outils peuvent être prêtés à d'autres établissements - une démarche visant ainsi un partage et une mutualisation de ces supports d'animation.

Une convention peut être mise en place dans le cadre d'un prêt d'outil d'animation. Il s'agit d'un contrat écrit qui encadre la mise à disposition temporaire de matériel ou de support pédagogique/culturel (valises pédagogiques, jeux, instruments, exposition, tapis de lecture, ...) entre un organisme prêteur et une structure emprunteuse.

Il s'agit de définir l'outil d'animation concerné, d'indiquer les droits et devoirs des deux parties en présence et de préciser les modalités pratiques.

Deux outils d'animation sont concernés :
- l'exposition « Moi et les autres » composée de 13 panneaux et accompagnés de 12 ouvrages de littérature jeunesse,
- l'exposition « L'odyssée des graines » composée de quatre roll-up auto-portant et accompagnée de jeux.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,
- valident le projet des deux conventions de prêt d'outils d'animation, l'une relative à l'exposition « Moi et les autres », l'autre à la grainothèque intitulée « L'odyssée des graines », annexées à la présente délibération,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou tout document y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

POINT 6

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

Convention de mise à disposition
Exposition « Moi et les autres »

Prêteur
Nom : Mairie de Melesse – Service Médiathèque
Adresse : 20 Rue de Rennes BP 42219 35520 MELESSE
Tél : 02.99.13.24.66
Personne référente :

Emprunteur
Etablissement :
Personne à contacter :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Exposition
Titre : « Moi et les autres », L'Ecole des loisirs, 2015

Description des matériels prêtés :

- 13 panneaux (8 panneaux de 85 cm de large x 60 cm de hauteur ; 5 panneaux de 60 cm de large x 85 cm de hauteur)
  Chaque panneau est équipé de 2 crochets permettant le système d'accroche (sur grilles, cimaises…)
- une malle transparente contenant les 12 livres accompagnant l'exposition et un porte-vue
  Les livres viennent en support de l'exposition et ne peuvent être prêtés : ils doivent être uniquement utilisés avec l'exposition : visites, lectures, consultation sur place…
  Le porte-vue contient le descriptif de l'exposition, la liste des livres et un dossier donnant des pistes d'exploitation de l'exposition

Valeur d'assurance totale : 500 €

Modalités pratiques
Lieu et dates d'exposition :
Date de retrait de l'exposition à la médiathèque de Melesse :
Date de restitution de l'exposition à la médiathèque de Melesse :

Conditions générales
1. Accrochés sur des supports adéquats (scotch, perforation, … interdits), les panneaux sont préservés de tous dommages pendant la durée de l'exposition
2. L'emprunteur prendra en charge les assurances nécessaires pour la période qui couvre l'emprunt de l'exposition (attestation à fournir au prêteur)
3. L'emprunteur prendra en charge le transport aller et retour. Avec accord du prêteur, il pourra être possible à l'emprunteur d'aller récupérer l'exposition dans l'établissement où elle aura été installée précédemment
4. Tout dommage ou perte qui pourrait intervenir pendant la période du prêt sera immédiatement communiqué.e au prêteur
5. Tout emprunt sera retourné à la date prescrite, dans les mêmes conditions d'emballage et d'expédition que lors de la réception

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

6. Il sera impossible de faire une demande de prolongation
7. Le prêteur pourra résilier ce prêt si l'emprunteur ne respecte pas les conditions générales de cette convention

L'emprunteur déclare avoir eu connaissance de la composition de l'exposition, des conditions générales de prêt et s'engage à les respecter.

Fait en deux exemplaires

A ……., le…….

Pour l'emprunteur

Pour le prêteur

Signature précédée du NOM PRENOM
et de la mention manuscrite « lu et approuvé »

POINT 6

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

Convention de prêt d'exposition

Prêteur
Etablissement :
Personne référente :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Emprunteur
Etablissement :
Personne référente :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Exposition
Titre : L'odyssée des graines
Lieu et dates d'exposition :
Date de prise de l'exposition à la médiathèque :
Date de remise de l'exposition à la médiathèque :

Description des matériels prêtés
L'exposition « L'odyssée des graines » est constituée de 4 roll-up auto portant (2000x850 mm) avec carter de déroulement et tige de potence.
Les 4 roll-up enroulables sont conditionnés chacun dans un sac de transport avec fermeture éclair.

Un premier panneau aborde le principe de la grainothèque et les trois panneaux suivants fournissent des informations sur les graines (l'histoire, les éléments constitutifs des graines, les méthodes de dispersion, la germination). Le vocabulaire utilisé dans l'exposition s'adresse plutôt à un public pré-ados (à partir du cycle 3)/ados/ adultes.

Deux questionnaires peuvent être fournis pour accompagner l'exposition : un niveau cycle 3, un niveau ados/adultes.

Plusieurs jeux peuvent également être prêtés avec l'exposition :
- Pour les petits : memory des besoins d'une plante et cycle d'une plante (niveau maternel)
- Pour les plus grands (à partir du cycle 2) : jeu d'identification de graines potagères / d'arbres, images de graines comestibles

Un petit carton permet de stocker les jeux.

Matériel proposé	**Prêt retenu** (cocher la ou les cases)
4 roll-up	
Jeux	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_116-DE

Conditions générales

L'emprunteur accepte les conditions générales de prêt de la présente convention mentionnée ci-dessous.

1. Le prêteur met gratuitement à disposition de l'emprunteur l'exposition « L'odyssée des graines », dont la description a été mentionnée ci-dessus.
2. L'ensemble des matériels prêtés seront préservés de tous dommages pendant la durée de l'exposition.
3. L'emprunteur prendra en charge les assurances nécessaires pour la période qui couvre l'emprunt de l'exposition, y compris le transport. La valeur d'assurance s'élève à 450 € TTC. Une attestation d'assurance devra être remise au prêteur avant la date de mise à disposition de l'exposition.
   En cas de sinistre ou de détérioration, l'emprunteur s'engage à rembourser,
   soit le prix des réparations soit le montant de la valeur à neuf.
4. L'enlèvement, le retour et la mise en place de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

5. Tout dommage ou perte qui pourrait intervenir pendant la période du prêt sera immédiatement communiqué au prêteur.
6. Tout emprunt sera retourné à la date prescrite, dans les mêmes conditions d'emballage et d'expédition que lors de la réception.
7. L'emprunteur et le prêteur constatent ensemble le bon état de l'exposition dans son ensemble (panneaux roll-up et jeux) lors du retrait et du retour.
8. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations contenus dans l'exposition est interdite sans autorisation préalable de la médiathèque de Melesse.
9. Le prêteur pourra résilier le prêt si l'emprunteur ne respecte pas les conditions générales de cette convention.

Convention établie en deux exemplaires.

A
Le

L'emprunteur Le prêteur

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/117 : INTERCOMMUNALITÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,
Vu la délibération n° DEL_2026_222 de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné en date du 8 septembre 2026 relative au rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et à sa transmission,

Monsieur Yves FÉREY, Maire de Melesse, informe les membres du Conseil municipal que la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a transmis son rapport d'activités pour l'année 2025, validé en Conseil communautaire du 8 septembre 2026.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prennent acte de la présentation du rapport d'activités 2025 de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,
Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

POINT 7

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné



AGIR POUR DEMAIN

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

www.valdille-aubigne.fr

VALORISER PARTAGER
Val d'ille Aubigné

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

SOMMAIRE

03 Le Val d'Ille-Aubigné **06** Le budget
08 PLUi : modification n° 4 approuvée et révision générale en cours ▪ PAT 2 : sensibiliser les enfants à une alimentation saine et durable ▪ CODEVIA **10** Nos actions 2025



12 Un territoire durable



16 L'attractivité économique et l'emploi



20 Un territoire à vivre pour tous



24 La promotion et le rayonnement du territoire

CADRE LÉGAL
ART L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Directeur de la publication : Jean-Luc Dubois. ▪ Rédaction : services du Val d'Ille-Aubigné. ▪ PAO Coconut graphics ▪ Crédit photos : Val d'Ille-Aubigné ▪ Impression : Hauts de Vilaine ▪ Tirage : 120 exemplaires ▪ Validé en conseil communautaire du 08 septembre 2026 ▪ ISSN 2998-9752

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Le Val d'Ille-Aubigné

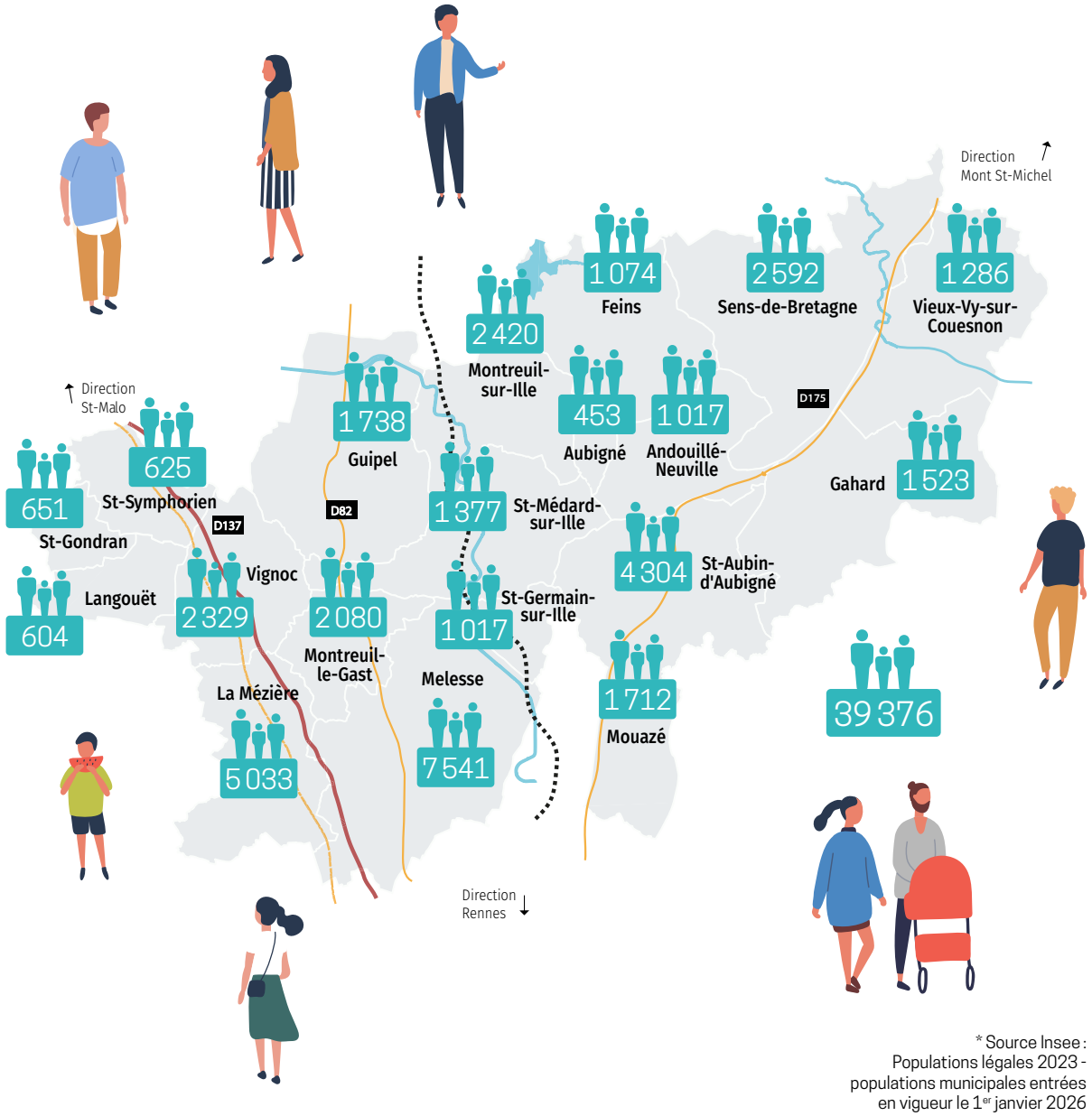
Depuis le 1er janvier 2017, le Val d'Ille-Aubigné réunit 19 communes et compte 39 376 habitants*.

Le conseil communautaire a adopté son Projet de territoire : **« Un Territoire Durable à vivre pour tous »**, le 14 septembre 2021.

Ayant associé l'ensemble des élus des communes, il est articulé autour de 4 grands axes :

un territoire durable, l'attractivité économique pour de l'emploi pérenne, un territoire à vivre pour tous, le rayonnement et la promotion du territoire.

Le projet de territoire fixe le cap et définit la stratégie, les ambitions et les priorités de l'action de la Communauté de communes pour 2021-2026.



* Source Insee : Populations légales 2023 - populations municipales entrées en vigueur le 1er janvier 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Les compétences

Les activités de la communauté de communes s'organisent autour de ses compétences, définies précisément dans ses statuts et la définition de l'intérêt communautaire.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Édite et suit les règles d'urbanisme encadrant le développement du territoire. Créé, aménage et entretient certaines VOIRIES, (notamment en zones d'activité), des liaisons cyclables hors agglomération et 32 sentiers de randonnées.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Crée et gère les zones d'activités, accompagne et soutien le développement des activités économiques.

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Met en œuvre sur son territoire le schéma d'accueil départemental des gens du voyage, en infrastructures et en gestion.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Organise le développement d'une offre de logements équilibrée sur le territoire. Soutien et accompagne les projets d'amélioration de l'habitat.

SPORT

Gère les équipements sportifs communautaires (salle ONYX et Stade d'athlétisme) et soutien à des associations du territoire.



ACTION SOCIALE

Gère l'épicerie solidaire et les EHPAD publics par le biais du CIAS. Élabore et met en œuvre un CONTRAT LOCAL DE SANTÉ.

ASSAINISSEMENTS

Assure l'exploitation, et la gestion des réseaux et ouvrages d'assainissement collectif sur 14 communes du territoire à partir du 1er janvier 2026. Contrôle les installations individuelles d'assainissement et accompagne les usagers pour assurer leur conformité.

MOBILITÉS

Développe des solutions de mobilités sur le territoire, et encourage les pratiques vertueuses alternatives.

TOURISME

Assure la promotion du territoire et participe à l'animation touristique. Gère le Domaine de Boulet et son centre nautique.

PETITE ENFANCE/JEUNESSE

Crée et gère les crèches publiques du territoire et le Relais Petite Enfance. Soutien aux actions d'animation en milieu ouvert pour les jeunes.



EMPLOI

Accompagne les demandeurs d'emploi et leur relation aux entreprises du territoire via les Points d'Accueil Emploi. Participe à l'insertion professionnelle, notamment via le Chantier d'Insertion communautaire.

CULTURE

Organise le réseau des médiathèques et soutien des acteurs structurants et des événements d'ampleurs sur le territoire (écoles de musique, compagnies et lieux de diffusion, festivals).

ENVIRONNEMENT

Met en oeuvre des actions de protection et restauration des milieux naturels. Planifie et organise la transition écologique et énergétique du territoire. Développe des actions en faveur de l'alimentation et de l'agriculture.

Certaines compétences de la communauté de communes sont déléguées à des acteurs extérieurs spécialisés :

- Le **déploiement de la fibre**, au syndicat MEGALIS BRETAGNE
- La **collecte** et le **traitement des déchets**, aux syndicats SMICTOM ValcoBreizh et Pays de Fougères
- La **production et la distribution de l'eau potable** à la CEBR
- Une majeure partie de la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) aux syndicats de Bassins Versants (Eaux et Vilaine, Couesnon Aval, Linon)

La communauté de communes participe également au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Le fonctionnement des instances



38 conseillers communautaires composent le conseil.

Le CONSEIL communautaire

C'est l'instance de décision. Il est composé des 38 conseillers communautaires et de 10 suppléants (pour les communes de moins de 1 000 habitants).

Il administre la Communauté de communes et se réunit habituellement 1 fois par mois. Il vote le budget et prend les décisions concernant les orientations, les actions et les programmes.

Suite aux élections locales de mars 2020, les nouveaux élus communautaires ont été désignés et le conseil communautaire installé lors du conseil du 15 juillet 2020.



Le BUREAU communautaire

Composé du président, de 11 vice-présidents et de 5 conseillers délégués, il étudie les propositions des différents services et des commissions puis les soumet à la décision du conseil communautaire.

Le PRÉSIDENT

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil communautaire qui lui a délégué certaines attributions.

La CONFÉRENCE des maires

Composé de tous les maires de la Communauté de communes, elle se réunit sur des sujets spécifiques tels que : orientations PLUi, évolution des compétences de la CC, organisation de l'exercice des compétences.

L'ORGANISATION des services par pôles

La Communauté de communes exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration constituée d'une équipe de 101 agents répartis en 6 pôles.

EN 2025

20 Réunions de bureaux

12 Réunions de bureaux délibératifs

11 Réunions de conseils

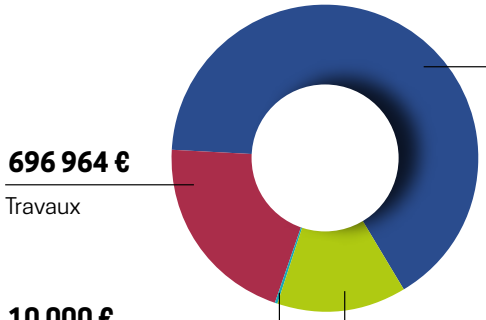
303 Délibérations

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Le budget 2025

INVESTISSEMENT (montants réels)

DÉPENSES 3 380 146 €



2 206 403 €
Subventions d'équipement versées et autres organismes
(dont fonds de concours aux communes : **1 748 077 €**

696 964 €
Travaux

10 000 €
Divers

466 086 €
Remboursement de la dette

Principales dépenses d'investissement hors fonds de concours aux communes et subventions aux budgets annexes

SPORT ..... **20 875 €**

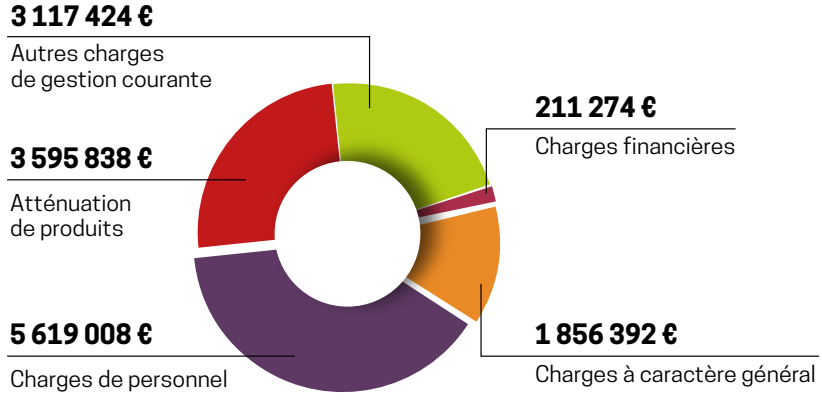
FIBRE OPTIQUE..... **132 826 €**
(Très Haut Débit - THD)

PÔLE COMMUNAUTAIRE..... **91 701 €**

ÉPICERIE SOLIDAIRE ..... **79 707 €**

FONCTIONNEMENT (montants réels)

DÉPENSES 14 683 118 €



3 117 424 €
Autres charges de gestion courante

211 274 €
Charges financières

3 595 838 €
Atténuation de produits

5 619 008 €
Charges de personnel

1 856 392 €
Charges à caractère général

Détail des atténuations de produits

Dotation de solidarité versée aux communes..... **1 250 851 €**
Attribution de compensation versée aux communes ..... **336 534 €**
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)..... **1 988 512 €**



UN ENDETTEMENT **FAIBLE**

8,07 M €
Encours de dette
corrigé au 31/12/2024

4,1 ans
Durée de désendettement

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

RECETTES **2 107 985 €**



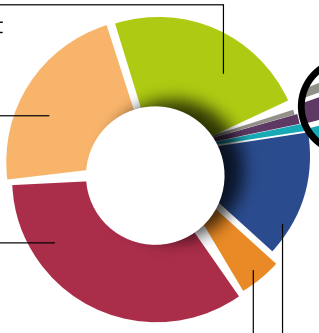
460 485 €
Subventions

113 479 €
FCTVA

283 117 €
Divers

1 520 685 €
Résultat d'investissement antérieur

RECETTES **21 214 427 €** dont **16 397 856 €** au titre de 2025



4 816 571 €
Résultat de fonctionnement antérieur

4 604 010 €
Fiscalité locale

7 109 545 €
Impôts et taxes

984 420 €
Produits des services

97 969 €
Autres produits de gestion courante

253 001 €
Atténuation de charges

148 074 €
Produits exceptionnels

2 995 227 €
Dotations, subvention et participations

Détail impôts et taxes

Fraction de TVA
(en remplacement de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - cvae) ..... **6 593 836 €**

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales *(fpic)* **388 856**

Détail fiscalité propre

▪ IMPÔTS ÉCONOMIQUES

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux *(ifer)* ..... **182 586 €**

Taxe sur les surfaces commerciales *(tascom)* ..... **665 595 €**

Cotisation Foncière des Entreprises *(cfe)* ..... **1 885 068 €**

Taxe de séjour ..... **24 664 €**

▪ IMPÔTS MÉNAGES

Taxe d'habitation *(résidences secondaires)* ..... **118 418 €**

Taxe foncier bâti ..... **1 262 126 €**

Taxe foncier non bâti ..... **57 218 €**

Taxe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ..... **140 202 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

PLUi : modification n° 4 approuvée et révision générale en cours

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Val d'Ille-Aubigné poursuit son évolution avec deux démarches majeures :

▪ MODIFICATION N° 4 :

Engagée en février 2024, cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une concertation préalable avec le public menée jusqu'en mars 2025. L'enquête publique, organisée du 26 août au 29 septembre 2025, a recueilli 99 contributions et s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. Après quelques ajustements, le projet a été approuvé le 9 décembre 2025.



▪ RÉVISION GÉNÉRALE :

Parallèlement, la révision du PLUi se poursuit avec l'actualisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette version intègre les évolutions réglementaires et renforce les orientations liées à la résilience climatique, à la qualité des sols et à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Pour nourrir cette réflexion, le Val d'Ille-Aubigné a organisé 2 ateliers thématiques ouverts au grand public ainsi que 2 réunions publiques de présentation.

Le CODEVIA

CODEVIA Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné

Dans le cadre de ses travaux, le Codevia a poursuivi en 2025 ses réflexions autour de plusieurs thématiques liées au territoire. Le groupe agriculture-alimentation a notamment engagé une démarche autour des jardins partagés, en s'inspirant d'une visite des « Jardins associatifs » du Pays de Dinan, qui associent production locale, solidarité et lutte contre la précarité alimentaire. Cette initiative pourrait alimenter le Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté de communes.

Par ailleurs, dans le cadre du festival Alimenterre, une projection-débat organisée à Melesse a réuni de nombreux participants autour du documentaire Demain, la vallée. Les échanges, enrichis par la présence de partenaires et un moment convivial proposé en amont, ont permis d'aborder les enjeux de démocratie participative et d'agriculture locale. Le Codevia poursuivra ses actions en 2026 avec l'objectif de mieux comprendre et valoriser les dynamiques du territoire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

PAT 2 : sensibiliser les enfants à une alimentation saine et durable



L'éducation à l'alimentation est un enjeu majeur au carrefour de plusieurs problématiques que sont la santé, l'environnement et l'économie. Les établissements scolaires ont ainsi un rôle important à jouer en sensibilisant les élèves aux enjeux d'une alimentation plus saine et durable.

Le PAT2 (Projet Alimentaire Territorial) s'est donc lancé dans un programme de sensibilisation à l'alimentation saine et durable pour l'ensemble des écoles du VIA.

Le programme dispense un parcours de 3 ateliers auprès des élèves de CE2 : les sens du goût, la cagette de saison, happy anti-gaspi. Les ateliers sont animés par une chargée de mission PAT. Les équipes pédagogiques sont également sensibilisées afin de favoriser leur prise en main des thématiques et assurer leur pérennité dans l'école.

Le programme a démarré l'année scolaire 2025-2026 avec 5 écoles bénéficiaires : Melesse, La Mézière, Montreuil-le-Gast, Saint-Médard-sur-Ille et Saint-Germain-sur-Ille, pour un total de 8 classes.

En 2025, 8 ateliers ont été dispensés dans les classes de CE2 des écoles de La Mézière et Montreuil-le-Gast, soit 106 élèves touchés.

Par cet apprentissage, les enfants, conso'acteurs de demain, seront reconnectés à la terre, au vivant et auront la capacité d'influer positivement leur famille aux changements de comportements alimentaires.

D'autres groupes de travail ont avancé sur des sujets variés : transition écologique (économie circulaire et préparation d'un événement type « Green Friday »), patrimoine (création d'un dictionnaire des récits locaux), et mobilités (actualisation des outils d'information et réflexion sur les déplacements entre communes).

Enfin, le Codevia a été associé aux démarches de planification territoriale, notamment la révision du PLUi et du PLH, ainsi qu'à l'élaboration du Contrat local de santé, intégrant un volet sur la démocratie participative en santé.



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

JANVIER :
CONCERTATION
DU PUBLIC DANS LE
CADRE DE LA
RÉVISION GÉNÉRALE
DU PLUI

JANV.

02



Lancement de **La Navette, service de bus** de rabattement vers la gare de Montreuil-sur-Ille

07

Transmission d'exploitation agricole, **atelier « anticiper la reprise »** animé par le CIVAM 35

13



Vœux de la Communauté de communes aux acteurs économiques, associations et aux partenaires

21

Transmission d'exploitation agricole, atelier « **anticiper les aspects sociaux, juridiques et fiscaux »** animé par le CIVAM 35



25

Chantier participatif de plantation à Langouët

FÉV.

FÉVRIER : FINALISATION
POSE DES TOTEMS
DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

11

Transmission d'exploitation agricole **« anticiper la transmission »** animé par le CIVAM 35

MARS

MARS :
5 ATELIERS DE MODULE
DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS

05



Lancement de la **campagne de lutte contre le frelon asiatique**

22



Formations taille et greffe de pommiers

AVRIL :
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
CONTRAT LOCAL
DE SANTÉ (CLS)

AVRIL

01



Signature **convention lecture publique** avec le Département

Vote du budget 08

09



Visite **fouilles archéologiques** ZA Olivette 2

10



Ouverture de l'aire naturelle de camping « Bords de l'Ille »

Conférence « Fixer un cadre et des limites sécurisantes pour l'enfant »

24



MAI

MAI : CAMPAGNE
DE PLANTATION
DE HAIES BREIZH
BOCAGE

14

Animation nature « à la découverte des oiseaux de jardin »

18



Couleurs de Bretagne à Gahard

Révision du PLU
atelier « 0 artificialisation nette »

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

NOS ACTIONS 2025

22 **Inauguration** complexe sportif Onyx



JUIN

Animation nature « le monde caché des mares »
18

21 Sortie du **premier livret estival** « au rythme de l'été »



24 **Forum de l'emploi** et de l'évolution professionnelle



Ouverture du Domaine de Boulet après les travaux de rénovation
28



30 **Révision du PLUi** – atelier « les mobilités de demain »

JUILL.

04 02 **Inauguration nouveaux aménagements** Domaine de Boulet





Inauguration La Navette

AOÛT

29



Inauguration pistes cyclables

Couleurs de Bretagne à La Mézière
31

SEPT.

01



Adhésion à **BlaBla Car Daily**

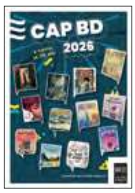
SEPTEMBRE : PROGRAMME D'ATELIERS CULINAIRES DÉPLOYÉ DANS 5 ÉCOLES PRIMAIRES DANS LE CADRE DU PAT2

OCT.

Soirée **« fresque de la rénovation »**



18 19 Lancement de **Cap BD**



NOV.

27 **Café conseil** cap sur l'entretien

04 Approbation de la **modification n°4 du PLUi**

DÉC.

DÉCEMBRE : CAMPAGNE SUR L'AIDE À LA PLANTATION DE VERGERS ET LA PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES

NOVEMBRE : CAMPAGNE SUR LE FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS CULTURELS

JANV. 2025

Transfert de la compétence assainissement collectif de 14 communes
01

Signature du **Contrat Local de Santé (CLS)**
17



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Un territoire durable

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné poursuit plusieurs actions structurantes sur le territoire. À compter du 1er janvier 2026, 14 communes ont transféré la compétence assainissement collectif, avec une gestion en régie et un partenariat d'exploitation avec Rennes Métropole. En matière de biodiversité, la collectivité a financé en 2025 la destruction record de 526 nids de frelons asiatiques pour près de 46 000 €. Enfin, un atelier-rencontre consacré aux énergies renouvelables et à l'autoconsommation collective a réuni une vingtaine de participants au GAEC Biotaupes à Vignoc afin d'échanger autour d'un projet photovoltaïque local et des enjeux énergétiques du territoire.

Prise de compétence assainissement collectif de 14 communes

La loi du 11 avril 2025 a rendu facultatif le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités lorsqu'il n'avait pas encore été opéré. Les communes du Val d'Ille-Aubigné ont ainsi été interrogées dans leur souhait de transfert de la compétence assainissement collectif. 14 des 19 communes ont prononcé leur volonté de transférer cette compétence au 1er janvier 2026. Il s'agit des communes d'Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouët, Melesse, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien et Sens-de-Bretagne.

Le mode de gestion retenu pour la mise en œuvre de cette compétence au 1er janvier 2026 est la régie accompagnée d'une convention d'entente avec Rennes Métropole qui dans ce cadre assurera l'exploitation des systèmes d'assainissement pour le compte du Val d'Ille-Aubigné. La maîtrise d'ouvrage reste de la pleine responsabilité de la communauté de communes.

LE TERRITOIRE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, C'EST

- **19 937 ha** — surface agricole utile
- **409** — exploitations agricoles actives au 31/12
- **9 %** — de la surface agricole utile en agriculture biologique
- **30** — agriculteurs concernés par une MAEC* bocage/ 155 kml

** Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

LE TERRITOIRE, C'EST AUSSI

390 km de cours d'eau

1 site Natura 2000 au Domaine de Boulet

2 espaces naturels sensibles

9 unités de méthanisation pour **25 GWh** d'énergie disponible au 1er janvier 2025

La destruction des nids de frelons asiatiques

Introduit accidentellement en France métropolitaine en 2008, le Frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*) a un impact négatif très fort sur la biodiversité et la filière apicole. Pour répondre à cet enjeu croissant, la destruction des nids de frelons asiatiques est financée par le territoire depuis plus de 10 ans. Afin de mener cette lutte, la Communauté de communes travaille actuellement en partenariat avec la FGDON 35 qui centralise les demandes d'interventions.

C'est l'entreprise HCE qui est chargée de réaliser les destructions sur le territoire.

En 2025, la Communauté de communes a financé intégralement la destruction de 526 nids pour une dépense de 45 942 € TTC. Il s'agit de l'année record depuis le lancement du programme de lutte. Ces chiffres, dont la tendance se retrouve au niveau départemental, s'expliquent en grande partie par des conditions météorologiques favorables à l'espèce.

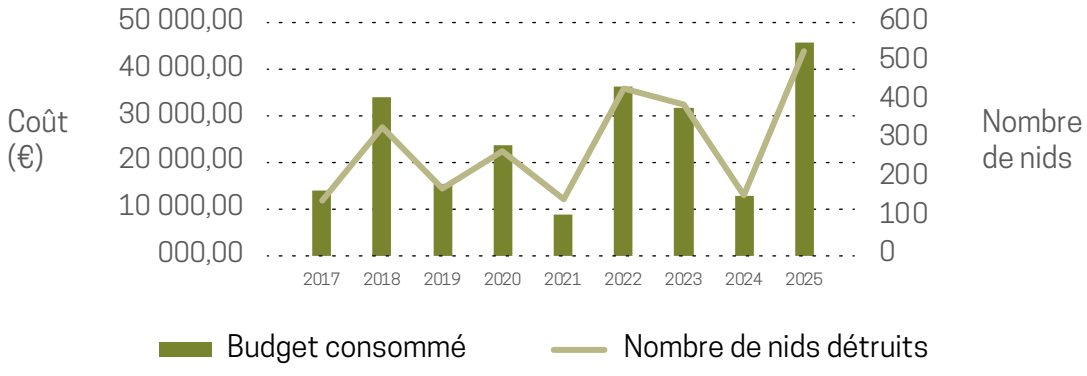


LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Frelon asiatique

526 nids détruits

Évolution des interventions par an



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Un territoire durable

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) :

- Validation du PAT niveau 2

25 animations
pour **310** participants

- **1** visite à la ferme : **15** participants
- **14** ateliers pour l'été du relai avec le RPE : **192** enfants
- **10** ateliers pour les élèves de CE2 à La Mézière et Montreuil-le-Gast
- Réalisation d'un livret des producteurs



BOCAGE

2 182 kml
de haies bocagères

Inventaire bocager du Val d'Ille-Aubigné 2022

- **7,3 kml** haies plantées et restaurées via Breizh Bocage



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉNERGÉTIQUE

Énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire

- **85 626 kWh** d'électricité renouvelable :

Soit une augmentation de **19 526 kWh** par rapport à 2024.

AGRICULTURE

49 nouveaux porteurs de projets identifiés dans l'année

31 accompagnants

- 23 INTERVENTIONS DE LA SAFER dont :
- **129 HA** surface foncière agricole préservée par l'intervention de la Communauté de communes



FILIÈRE BOIS

- **101** t de plaquettes stockées

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- **175** contrôles de conception
- **166** contrôles de bonne exécution
- **324** contrôles de bon fonctionnement (dont 90 ventes et 60 contre-visites)
- **84 %** d'installations conformes



SCHÉMA TRAME VERTE ET BLEUE

TRAVAUX



- Création de **3** mares à Montreuil-le-Gast et Sens-de-Bretagne
- **400** vergers recensés
- **2** PROJETS DE PLANTATION et RESTAURATION subventionnés
- **43** participants aux formations "Taille et greffe de vergers"



- **6** ANIMATIONS GRAND PUBLIC et **3** PROJETS SCOLAIRES sur la période 2024-2025 terminés

Atelier-rencontre à Vignoc - Énergies renouvelables : une aventure collective et locale

Le 10 juin 2025, un atelier-rencontre a été organisé avec le GAEC Biotaupes, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, l'ALEC, la SCIC Les Survoltés et la CIRENE au GAEC de Vignoc.

Cette soirée a été l'occasion de présenter l'état d'avancement du projet d'installation de panneaux photovoltaïques du GAEC et d'introduire les participants aux bases de l'autoconsommation collective avec une présentation de l'ALEC du Pays de Rennes, et une intervention de la CIRENE (Coopérative citoyenne rennaise de l'énergie), qui a présenté son retour d'expérience sur l'un de ses projets d'autoconsommation collective.

Pour clôturer cette rencontre, la vingtaine de participants présents a pu prendre part à un atelier participatif dans lequel ils devaient construire une boucle d'autoconsommation collective adaptée aux enjeux du territoire et intégrant le GAEC Biotaupes comme point de production.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

L'attractivité économique et l'emploi

Forum de l'emploi

Le Forum de l'emploi et de l'évolution professionnelle constitue un des temps forts de l'année pour l'emploi et l'économie, visant à valoriser les acteurs du territoire, à favoriser les découvertes métiers ainsi que les recrutements.

Cet événement a permis aux différents acteurs de l'emploi et aux demandeurs d'emploi de prendre contact et d'engager des échanges de manière efficace.

Rassemblant le 24 juin 2025 plus de 25 entreprises, 20 partenaires emploi-formation et organismes de formation, représentant 11 secteurs d'activité, ce n'est pas moins de 135 offres d'emploi qui ont ainsi pu être proposées.

Par ailleurs, de nombreux participants ont également profité des ateliers collectifs organisés à cette occasion.

LE TERRITOIRE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, C'EST

6,3 %
taux de chômage

642
entreprises créées en 2025

4 800
établissements actifs au 31/12/2025

9 922
nombre d'emplois sur le territoire
(Insee)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

LE TERRITOIRE, C'EST AUSSI

32 Zones d'activités

1 pôle Économie sociale et solidaire

8 commerces de proximité dans des locaux communautaires

La fibre poursuit son déploiement sur le territoire

La modernisation des infrastructures numériques se poursuit avec l'extension du réseau de fibre optique sur le territoire. En 2025, près de 4 407 nouvelles prises ont été déployées afin de permettre aux habitants, aux entreprises et aux services publics d'accéder au très haut débit.

Les travaux ont été finalisés dans les communes de Montreuil-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Mouazé et Gahard. La commercialisation des prises concernées est intervenue avant la fin de l'année.

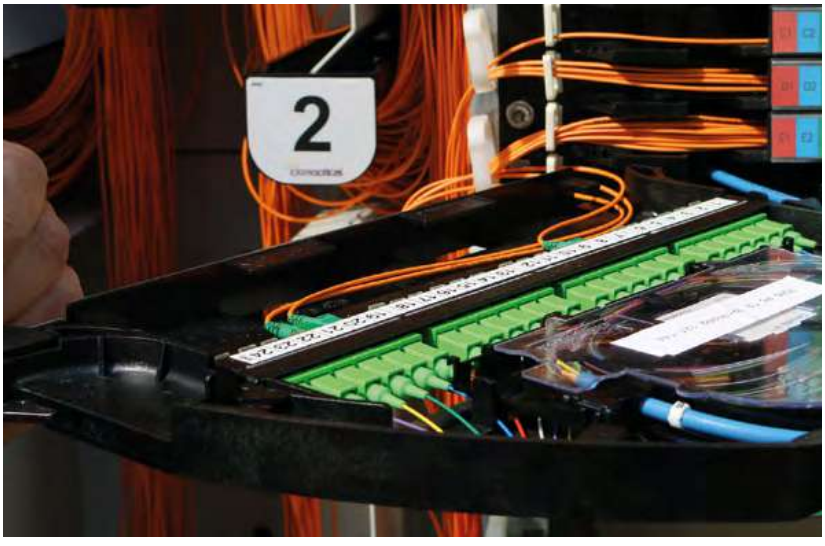
À Vignoc et Montreuil-le-Gast, les chantiers se sont achevés au cours de l'été.

Par ailleurs, les opérations de déploiement ont été effectuées au second semestre 2025 à l'ouest de Sens-de-Bretagne, au sud de Vieux-Vy-sur-Couesnon et à Gahard.

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX USAGES NUMÉRIQUES

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

- **4 407** prises installées en 2025
- **16 097** prises installées sur la durée du projet



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

L'attractivité économique et l'emploi

Le Pass commerce et artisanat

Le Pass commerce et artisanat (PCA), adopté en 2019 sur le territoire, s'adresse aux entreprises (TPE) et associations qui exercent une activité commerciale ou artisanale correspondant aux services courants nécessaires à la population.

Les projets sont soutenus à hauteur de 30 % des investissements subventionnables, plafonnés à 25 000 € HT, soit une subvention maximale de 7 500 €. Ils peuvent inclure des investissements immobiliers, de production et d'équipement, des investissements immatériels, du matériel limitant les impacts environnementaux ou des équipements numériques.

Pour aider à investir durablement et à réaliser des économies d'énergie, chaque demandeur bénéficie de l'intervention gratuite de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

En 2025, 70 000 € ont été inscrits au budget de la Communauté de communes au titre du PCA. La Région Bretagne vient financer 50 % de chaque subvention versée, sauf pour les communes de plus de 5 000 habitants où la quote-part est de 30 %.

PASS COMMERCE ARTISANAT

- **8** DOSSIERS accordés
- **13** SUBVENTIONS versées pour un montant global de **68 497,45 €**

INITIATIVES RENNES

Ce dispositif est destiné à aider les créateurs et repreneurs de petites entreprises.

- **9** PROJETS soutenus

FORMATIONS

- **3** FORMATIONS accueillies ou organisées par la Communauté de communes



ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES

- **134** CONTACTS ENTREPRISES
- **106** PROJETS D'IMPLANTATION dont **43 %** pour une recherche immobilière et **63 %** pour une recherche foncière

  52 % sont extérieures au territoire
- **7** porteurs de projet en création accompagnés

IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET FONCIER ZA



ZA de la Bourdonnais

- **18 417 m²** SURFACE VENDUE et **9 737 m²** surface réservée
- **3** PROJETS ABOUTIS (compromis de vente)
- **4** projets positionnés en ZA (solutions foncières réservées)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

EMPLOI

Les Points Accueil Emploi ont accompagné :

224 personnes

dont **137** nouvelles inscriptions

- **62,5 %** sont demandeurs d'emploi
- **21,4 %** sont salariés

- **62** ateliers organisés :
  - **42** sessions de coup de pouce numérique
  - **5** jeudi de l'intérim
  - **2** ateliers délocalisés
  - **2** webinaires sur la transition professionnelle
  - **1** Module découverte des métiers
  - **1** Action de remobilisation
  - **1** Préparation avenir adulte



©D-Echelard 31

FORUM DE L'EMPLOI

mardi 24 juin 2025



- **150** visiteurs
- **25** entreprises
- **135** OFFRES d'emploi
- **59** participants aux informations collectives



Fouilles archéologiques ZA Olivettes 2

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Un territoire à vivre pour tous

Le Val d'Ille-Aubigné poursuit le développement des mobilités durables avec l'ouverture de nouvelles pistes cyclables reliant plusieurs communes du territoire. En 2025, 45 % du schéma vélo est réalisé. La Communauté de communes encourage aussi le covoiturage grâce à un partenariat avec BlaBlaCar Daily : plus de 5 500 trajets ont déjà été effectués depuis septembre 2025.

Aussi, le service Pass'Réno a organisé une « Fresque de la rénovation » à Montreuil-sur-Ille afin de sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique, une action qui a suscité de nombreux échanges et de nouvelles prises de rendez-vous.

Les pistes cyclables sur le territoire

Le schéma vélo de la Communauté de communes prévoit la réalisation de liaisons cyclables d'intérêt communautaire. Ces 11 itinéraires complémentaires du réseau existant ont pour but de connecter les principaux pôles d'attractivité ou sites générateurs de déplacements (gares, zones d'emploi, équipements, établissements scolaires…).

Une première phase opérationnelle a été lancée en 2023 pour les projets de liaisons cyclables communautaires qui n'incluaient pas de démarche d'acquisition de foncier. 3 liaisons, reliant Montreuil-le-Gast/La Mézière (4,1 km), Feins/Montreuil-sur-Ille (5,2 km) et Mouazé/Saint-Aubin-d'Aubigné (5,4 km) ont été mises en service en juin 2025 et inaugurées en août 2025. Ces projets ont été financés par l'Europe, le Département, l'État et le Val d'Ille-Aubigné, pour un total de 495 649 € TTC. En 2025, 22,3 km du schéma vélo sont réalisés, soit 45 %.

Ces projets s'intègrent dans la politique cyclable du Val d'Ille-Aubigné, en complément du service de location et d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et de la réalisation de stationnements vélos. L'objectif est de développer la part modale du vélo sur le territoire.

LE TERRITOIRE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, C'EST

1 103
places d'accueil d'enfants de moins de 3 ans

7
crèches communautaires (dont 3 en gestion prestataire) soit 124 places

7
micro-crèches privées soit 84 places

4
Maisons d'assistant.e maternel.le dans le territoire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

LE TERRITOIRE, C'EST AUSSI

3 gares SNCF

40 arrêts Breizhgo (hors scolaires)

1 Pôle d'Échange Multimodal

12 aires de covoiturage

112 stationnements en box vélos sécurisés en gares

1 193 logements sociaux

5 EHPAD, dont **3** communautaires

2 chantiers d'insertion, dont **1** communautaire

1 aire des gens du voyage avec **5** emplacements comptabilisés pour **10** places

Le covoiturage Blabla Car Daily



Afin de favoriser les mobilités du quotidien et de proposer une alternative à l'autosolisme sur les trajets domicile-travail, le Val d'Ille-Aubigné a engagé, depuis le 1er septembre 2025, un partenariat avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily. Ce dispositif facilite la mise en relation entre conducteurs et passagers pour leurs déplacements réguliers grâce à une application dédiée proposant des itinéraires et points de rendez-vous optimisés. Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de communes prend en charge financièrement les trajets réalisés sur une distance comprise entre 5 et 40 km, dès lors que le point de départ ou d'arrivée se situe sur l'une des communes du territoire.

Cette action, dont le coût total s'élève à 15 000 € HT, bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 50 % par le Fonds Vert.

Au 19 mai 2026, 338 personnes se sont inscrites depuis le lancement du partenariat, avec 5 568 trajets réalisés et 128 314 kilomètres parcourus. En moyenne, 190 covoitureurs actifs utilisent chaque mois la plateforme pour près de 680 trajets mensuels. Depuis le démarrage du dispositif, la participation financière de la Communauté de communes s'élève à 5 177 €, sur une enveloppe totale de 30 000 euros allouée au dispositif.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Un territoire à vivre pour tous

LES MOBILITÉS

LE VÉLO SUR LE TERRITOIRE



22,3 km de liaisons cyclables réalisées sur 40 km inscrits au schéma communautaire soit 45 % de réalisés

- **639** enfants formés au “Savoir rouler à vélo” dans **18** écoles du territoire
- **75** personnes ayant bénéficié du service de location de vélos à assistance électrique dans l’année
- **16** primes à l’achat versées en 2025
- **32** box vélos sécurisés en gare



CHANTIER D’INSERTION

- entretien, aménagement et balisage des sentiers de randonnées
- création et pose de mobilier bois et de signalétiques
- maraîchage biologique
- participation à l’activité liée à la filière bois
- **13** PERSONNES accueillies
- **15 %** de SORTIES vers l’emploi ou la formation

LOGEMENT D’URGENCE COMMUNAUTAIRE

- **1** FAMILLE accueillie en 2025



ÉPICERIE SOLIDAIRE

- **200** bénéficiaires dont **97** moins de 18 ans
- **8 400 €** Soutien financier à l’épicerie Saint-Aubin Solidarité de Saint-Aubin-d’Aubigné
- **10 200 €** d’aide aux restos du cœur

BRICOBUS

- **10** accompagnements
- **5** CHANTIERS solidaires

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Soirée sur la fresque de la rénovation

Le 18 novembre 2025, le service Pass'Réno du Val d'Ille-Aubigné a organisé avec l'ALEC une fresque de la rénovation à la bibliothèque de Montreuil-sur-Ille. Ce jeu interactif consiste à relier plusieurs cartes thématiques (isolation, chauffage, audit, acteur Pass'Réno…) entre elles, créant à la fin un panorama des étapes, acteurs et bénéfices d'une rénovation énergétique. L'animation a rassemblé 10 participants, venus pour certains de loin (Betton, Pacé, Cardroc), résultat d'une communication importante (stand sur les marchés, 2 articles Ouest France, affiches dans les commerces, réseaux sociaux…). Le groupe a été dynamique, posant plusieurs questions sur la rénovation. L'animation a permis de recruter deux ménages qui ont pris rendez-vous avec un conseiller Pass'Réno. Les participants ont pu repartir avec un ouvrage de la bibliothèque sur la rénovation pour approfondir leur connaissance.



PETITE ENFANCE

- **124** PLACES en accueil collectif communautaire

339 ateliers d'éveil pour **523** participant.es

RELAIS PETITE ENFANCE

- **51** FAMILLES reçues en rendez-vous
- **779** CONTACTS
- **60 %** environ des assistant.es maternel.les en activité fréquentent le RPE

TEMPS FORTS ORGANISÉS

- **7** CESSIONS DE FORMATION
- **3** CONFÉRENCES
- **30** MATINÉES d'animations estivales (dont 15 menées en partenariat dans le cadre du PAT)
- **5** SÉANCES d'analyse de la pratique



RÉNOVATION DE L'HABITAT

PASS'RÉNO, aides aux travaux aux particuliers

293 ménages accompagnés et **36** visites

- **54** Primes spécifiques du Val d'Ille-Aubigné pour un montant de 75 217 €
- **26** primes bois (pour 30 405 €)
- **2** primes solaires (pour 1 915 €)
- **3** primes accession (pour 10 000 €)
- **23** primes complémentaires ANAH (pour 32 897 €)

URBANISME ADS

(autorisation des droits du sol)

- **2 673** dossiers déposés
  dont 789 instruits par les services communs

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

La promotion et le rayonnement du territoire

Les travaux du Domaine de Boulet se sont achevés en juin 2025 avec de nouveaux sanitaires accessibles, une aire de jeux et la modernisation de la base nautique, dans le respect du site Natura 2000.

La Communauté de communes soutient également la culture grâce à un fonds dédié aux événements, dont Fest'Ouazé, qui a rassemblé plus de 3 000 spectateurs en 2025.

Enfin, le réseau des bibliothèques intercommunales poursuit son développement : hausse des emprunts, services numériques renforcés et succès grandissant des prix CAP BD, avec 540 participants cette année.

Travaux au Domaine de Boulet

De fin 2024 à juin 2025, le Domaine de Boulet a été rénové et de nouveaux aménagements ont vu le jour pour améliorer le fonctionnement du site, et répondre aux attentes des publics.

Un bloc sanitaire a été installé sur le site (avec w.-c. et douches), ainsi qu'une aire de jeux pour les plus petits.

Côté centre nautique, l'accueil de l'espace location a été entièrement rénové, une deuxième salle a été créée à l'étage pour les écoles venant à la journée profiter des séances de voile, tout en continuant leur programme scolaire. Cet espace sert également pour des groupes/entreprises lors de réunions.

Au rez-de-chaussée, de nouveaux bureaux ont été créés, ainsi qu'un troisième vestiaire destiné tant aux groupes, qu'à la location, notamment pour stocker les effets personnels en toute sécurité grâce à des casiers fermés à clé.

La terrasse a été entièrement rénovée afin d'assurer une sécurité maximum, et permettre aux publics accueillis de profiter pleinement de la vue sur l'étang.

Enfin, sur l'espace groupes du camping, un abri de 152 m² a été construit pour permettre aux groupes qui séjournent de se replier en cas d'orages et d'y effectuer des activités en cas de météo défavorable.

LE TERRITOIRE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, C'EST

684

adhérents aux écoles de musique

7

événements organisés au stade d'athlétisme communautaire

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

LE TERRITOIRE, C'EST AUSSI

4 haltes nautiques sur le canal d'Ille-et-Rance

1 base de loisirs au domaine de Boulet

1 stade d'athlétisme communautaire

18 bibliothèques /médiathèques

1 complexe sportif adapté à la pratique du handisport

Le Fonds de soutien aux événements culturels

La Communauté de communes finance un fonds de soutien aux événements culturels afin d'encourager l'accès au spectacle vivant sur le territoire et la diversité culturelle. Les événements doivent obligatoirement se dérouler sur plusieurs jours et proposer une programmation professionnelle.

Ils doivent aussi être attentifs à l'implication du tissu local et s'inscrire dans une démarche de développement durable (réduction des déchets, mobilités douces).

En 2025, 7 événements ont été soutenus par des aides de 1 000 € à 15 000 € : Val d'Ille Aubigné en scène, Fest'Yves, Les Escales Curieuses, Bol d'Air(s), Fest'Ouazé, Central Parc et Balspinal. L'enveloppe financière totale attribuée était de 43 300 €.



Parmi les derniers événements soutenus : Le Fest'ouazé, qui est passé sur 2 jours de festival et a pu ainsi prétendre à une aide financière. Le festival est une forte proposition artistique et culturelle à l'échelle du territoire avec une vingtaine d'artistes présents et plus de 3 000 spectateurs.

3 ans du réseau des bibliothèques

En trois ans, les lecteurs actifs ont augmenté. Le volume de documents empruntés a bondi de +30 % depuis 2022. Chacun peut emprunter 20 documents imprimés et 10 documents audiovisuels pour 3 semaines, gratuitement et dans 17 médiathèques. La Communauté de communes finance l'hébergement, l'administration et la maintenance des outils informatiques : le logiciel commun de gestion ainsi que le portail qui met en avant les collections. Il y a aussi une lettre d'information mensuelle, une page Facebook et l'appli mobile Ma Bibli. Le Val d'Ille-Aubigné organise les prix CAP BD (à partir de 15 ans) et CAP BD découverte (pour les 11-14 ans). Le nombre de participants ne cesse d'augmenter (540 en 2025). Il soutient aussi les médiathèques et le service petite enfance intercommunal en prêtant des documents et des outils d'animations pour leurs animations (825 docs/an). 6 groupes de travail avec les professionnels et les élus permettent au réseau de fonctionner en concertation et coopération.

18 COMMUNES
SIGNATAIRES DE LA CHARTE DU RÉSEAU

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

La promotion et le rayonnement du territoire

LECTURE PUBLIQUE

Le réseau des médiathèques - bibliothèques

407 521 documents

empruntés — tous supports et toutes bibliothèques du réseau

- **11 026** lecteurs actifs
- **34 961** utilisations du portail
- **826** emprunts du fonds communautaire spécialisé d'animation pour les actions en bibliothèques
- **25** demi-journées de RÉUNIONS de réseau



info réseau des bibliothèques - signature convention lecture publique

LES ÉCOLES DE MUSIQUE

684 élèves

- **64** ÉLÈVES bénéficiaires de l'aide Quotient familial

PROGRAMMES PLAN MUSIQUE (pratique chant et musique et création) ET ORCHESTRE À L'ÉCOLE (pratique d'un instrument cordes ou cuivres)

- **11** écoles primaires soit 550 élèves
- **463 h** de pratique d'un instrument

COULEURS DE BRETAGNE

- **127** PARTICIPANTS dans 2 communes



STADE D'ATHLÉTISME COMMUNAUTAIRE

- **1 197** ÉLÈVES ont bénéficié d'un cycle d'initiation (5 séances par cycle) à l'athlétisme
- **172 h** D'ENSEIGNEMENT de l'athlétisme aux élèves de CM1/CM2 du territoire



COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE ONYX

- **86 h** d'utilisation hebdomadaires des salles
- **8** ASSOCIATIONS utilisatrices

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

SAISON 2024/2025

6 986 spectateurs au cours de la saison des acteurs structurants

- **116 000 €** montant de la subvention à 3 acteurs culturels structurants
- **9 927** SPECTATEURS aux événements soutenus par le fonds de soutien
- **43 300 €** enveloppe financière attribuée aux associations dans le cadre du fonds de soutien



②


①

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES

ayant bénéficié du fonds de soutien spécifique :

- ART CAMPO (Les Escales Curieuses) ①
- La FEST'YVES
- CULTURE en VIA (Val d'Ille-Aubigné en scène)
- ACCUEIL ET LOISIRS (Bol d'Air(s)) ②
- COMITÉ DES FÊTES DE MOUAZÉ (Festouazé)
- QUE PASO (Central Parc)
- BALSPINAL (Danse de côte)

DOMAINE DE BOULET (Feins)

Centre nautique

3 455 personnes ont fréquenté le centre nautique

- **782** locations,
- **623** personnes en groupe,
- **177** scolaires,
- **85** stages voile

Camping · **5 516** NUITÉES

1 AIRE NATURELLE DE CAMPING

Juillet et août : **512** nuitées (Saint-Médard-sur-Ille)
65 % des usagers sont à vélo



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_117-DE

Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët
La Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE
1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE RESSOURCES
rue du Bruant Jaune • ZA Ecoparc
35250 Andouillé-Neuville
Tél. 02 99 55 69 80

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/118 : ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIA DES EAUX USÉES DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

Vu l'avis de la commission voirie, infrastructures publiques, espaces verts et mobilités en date du 3 novembre 2026,

Monsieur Yvan LAGADEUC, conseiller municipal délégué en charge de la transition écologique et du développement soutenable, informe les membres du Conseil municipal que :

- depuis sa création en janvier 2001, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des eaux usées de la Flume et du Petit Bois regroupe les communes de Gévezé, la Mézière, Parthenay de Bretagne et Vignoc ;
- une convention a été signée le 27 novembre 2007 entre le SIA et la commune de Melesse concernant la collecte et le traitement des effluents situés dans la ZAC de Cap Malo.

Le rapport ci-annexé, qui doit être présenté en conseil municipal de chacune des communes avant le 31 décembre 2026, a pour objet de présenter :

- la caractérisation technique du service ;
- la tarification et les recettes du service ;
- les indicateurs de performance du service ;
- le financement des investissements du service ;
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau ;
- le prix global de l'eau et de l'assainissement ;
- le synoptique du réseau d'assainissement.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prennent acte de la présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIA des eaux usées de la Flume et du Petit Bois.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE Ille-et-Vilaine - 35520

POINT 8

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

RAPPORT ANNUEL

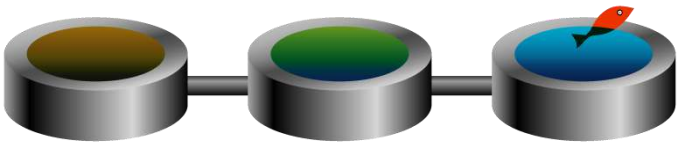
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA FLUME ET DU PETIT BOIS

1 rue de Macéria – 35520 LA MÉZIÈRE

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif
pour l'exercice 2025 présenté conformément à l'article L.22245
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Document rédigé en septembre 2026 par le SIA.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

SOMMAIRE

1.CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3
1.1 Organisation administrative du service 3
1.2 Estimation de la population desservie 3
1.3 Conditions d'exploitation du service 3
1.4 Prestations assurées dans le cadre du service 3
1.5 Nombre d'abonnements 4
1.6 Volumes facturés 4
1.7 Caractéristiques du réseau de collecte 5
1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
1.9 Consommation énergétique 8
1.10 Glossaire 8
2.TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 9
2.1 Fixation des tarifs en vigueur 9
2.2 Frais d'accès au service 10
2.3 Prix du service de l'assainissement 10
2.4 Prix global comprenant la redevance modernisation 10
2.5 Recettes d'exploitation 11
3.INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 12
3.1 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau 12
3.2 Conformité de la collecte 13
3.3 Conformité des équipements d'épuration 13
3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration 13
3.5 Conformité de l'évacuation des boues 13
4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 14
4.1 Travaux réalisés-facturés au cours de l'exercice 2025 14
4.2 État de la dette 14
4.3 Amortissements réalisés 14
4.4 Présentation des projets 2026 14
5.ACTIONS DE SOLIDARITES ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 15
5.1 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité 15
6.PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 15
6.1 Prix de Rennes Metropole 15
7.SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 17

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

1. Caractérisation technique du service public d'assainissement collectif

1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis sa création en janvier 2001, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) des eaux usées de la Flume et du Petit Bois regroupe les communes de GÉVEZÉ, LA MÉZIÈRE, PARTHENAY DE BRETAGNE et VIGNOC.
Une convention a été signée le 27 novembre 2007 entre le SIA et la Mairie de MELESSE, concernant la collecte et le traitement des effluents de la commune de MELESSE situés dans la ZAC de Cap Malo.

Au 1er janvier 2015, la Communauté d'agglomération rennaise est devenue Métropole. Ce nouveau statut a impliqué le transfert obligatoire de la compétence Assainissement à l'échelon métropolitain.
Ainsi, les communes de GÉVEZÉ et PARTHENAY DE BRETAGNE ont quitté le SIA afin de transférer leur compétence à RENNES METROPOLE (RM). Les eaux usées de ces 2 communes continuent à être traitées à la station d'épuration intercommunale du SIA.

1.2 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

En 2025, la population raccordée à la station est estimée à 14528 habitants correspondant à une charge organique de 456 kg/j de DBO5 et d'un débit moyen de 1848 m3/j soit 7603 EH.

La Mézière : 5028 habitants raccordés pour 2095 branchements
Vignoc : 1898 habitants raccordés pour 678 branchements
Gévezé : 5925 habitants raccordés pour 2370 branchements
Parthenay de B : 1677 habitants raccordés pour 621 branchements

Estimatif en fonction du nombre d'habitants par foyer (INSEE 2022)

1.3 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

De 01/2005 à 12/2016, contrat d'affermage de 12 ans avec VEOLIA sur 4 communes.
De 01/2017 à 12/2022, contrat d'affermage de 06 ans avec VEOLIA sur 2 communes (LA MÉZIÈRE et VIGNOC).
De 01/2023 à 12/2028, contrat d'affermage de 06 ans avec STGS sur 2 communes (LA MÉZIÈRE et VIGNOC).

Avenant 1 du 12-06-2024 : modification de l'inventaire et du programme de renouvellement sans incidence financière sur les tarifs du contrat.
Avenant 2 du 06-11-2024 : modification du programme d'investissement (pose tracker et pose système lavage dans les canaux des débitmètres) et d'exploitation (analyses).

Depuis le 1er janvier 2017, les communes de GÉVEZÉ et PARTHENAY sont gérées par RM et son prestataire de service : SAUR (2017 à 2019) puis SUEZ (2020 à 2023). RM gère en régie ces 2 communes au 1er janvier 2024.

1.4 PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont principalement :

Gestion du service	Permanence du service. Application du règlement de service.
Gestion des abonnés	Facturation. Traitement des doléances clients.
Contrôle des branchements privés	Au moment de la vente et des travaux de raccordement. Contrôle des métiers de bouche depuis 2017.
Mise en service	Des branchements suite aux contrôles.
Entretien et fonctionnement	Des installations (réseaux, branchements, postes de relèvement, station d'épuration).
Renouvellement	Des canalisations, ouvrages, matériels.

La collectivité prend principalement à sa charge :

Investissement	Des ouvrages de collecte, de relèvement et de traitement.

Le SIA garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

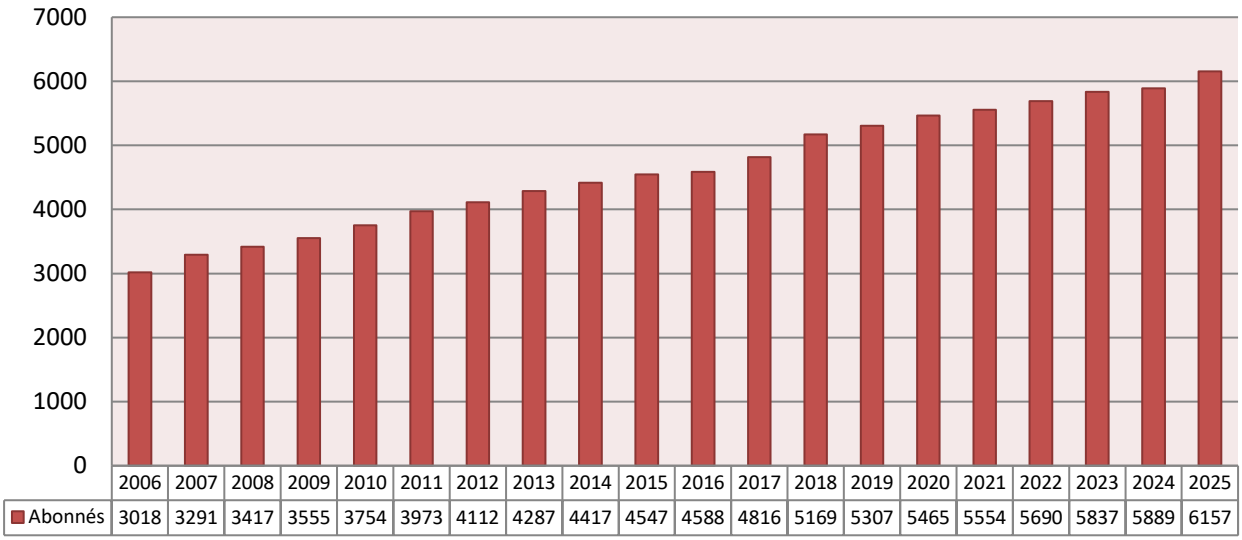
Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	5 554	5 690	5 837	5 889	6 157

6 157 abonnés dont :

- SIA : 3 015 (2 328 à LA MÉZIÈRE* et 687 à VIGNOC) gérés par le SIA,
- RM : 3 142 (2 514 à GÉVEZÉ et 628 à PARTHENAY) gérés par RM. *(Données de Rennes Métropole).*

* les 126 abonnés de MELESSE (Cap Malo) sont comptabilisés dans les abonnés de LA MÉZIÈRE.

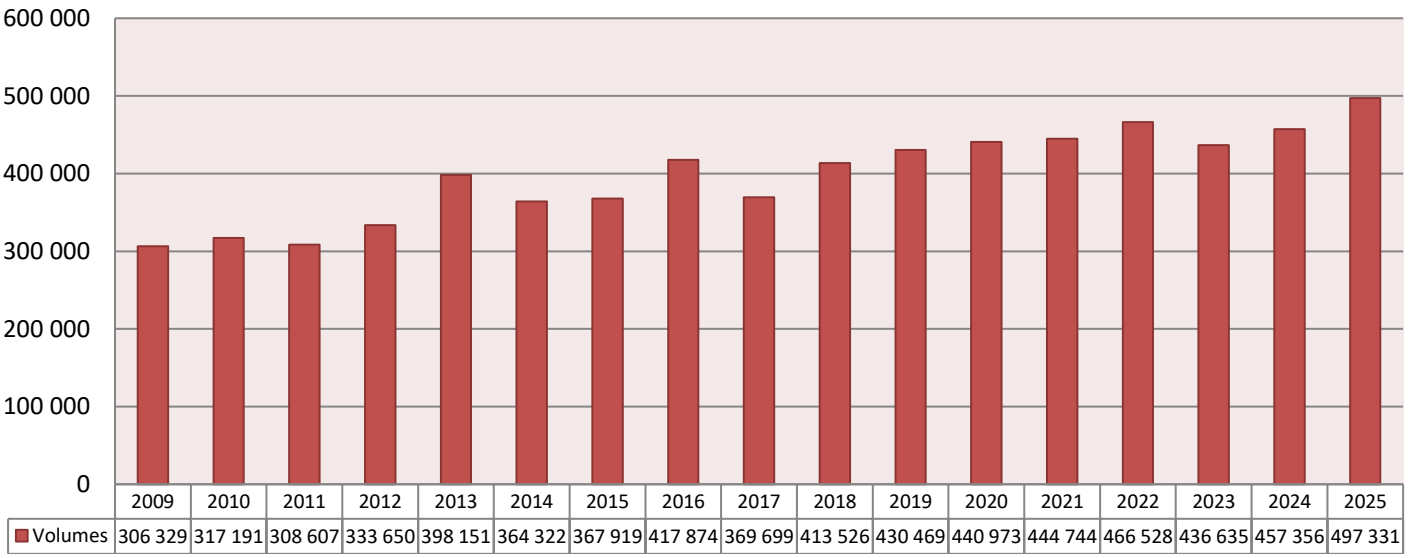
Evolution du nombre total d'abonnements



1.6 VOLUMES FACTURÉS

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes facturés aux abonnés (m^3)	444 744	466 528	436 635	457 356	497331
Nombre d'abonnés	5 554	5 690	5 837	5 889	6157
Volume moyen par abonné (m^3/abonné)	80,08	81,08	74,80	77,66	80.77

Evolution des volumes facturés (m^3) aux abonnés



497 331 m^3 dont SIA (268 850 m^3) : LA MÉZIÈRE* (211 480 m^3) + VIGNOC (57 370 m^3),
dont RM (228 481 m^3) : GÉVEZÉ (180 879 m^3) + PARTHENAY (47 602 m^3).

* les 6078m^3 de MELESSE sont comptabilisés dans les volumes de LA MÉZIÈRE.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée selon le tableau suivant :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes reçus à la station (m³)	461 503	470 027	675 847	691 110	681 899	673 318	526 709	576 673	654 344	674 420
Volumes facturés (m³)	417 874 91%	369 699 79%	413 526 61%	430 649 62%	440 973 65%	444 744 66%	466 528 89%	436 635 76%	457 356 70%	497 331 74%
Différence (m³)	43 629 9%	100 328 21%	262 321 39%	260 641 38%	240 926 35%	228 574 34%	60 181 11%	140 038 24%	196 988 30%	177 089 26%

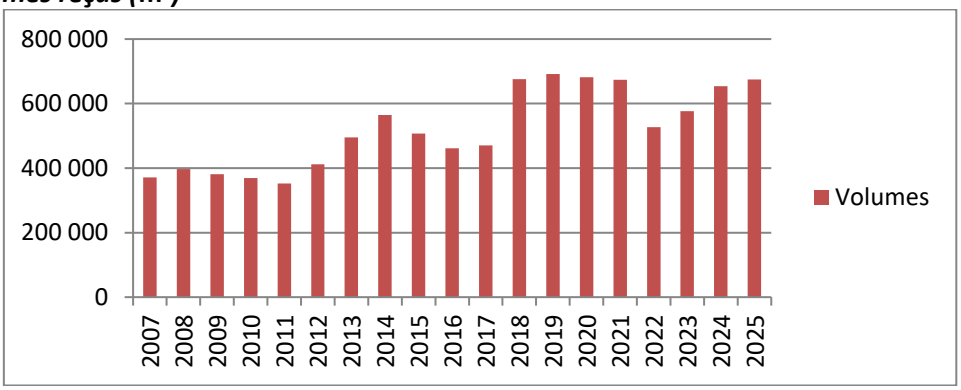
Lors de épisodes pluvieux du début de l'année 2025, 4 283m3 d'eau sont passées par le trop plein
Un diagnostic du réseau d'eaux usées (comprenant la quantification et localisation des apports parasites) a été réalisé sur les 4 communes : campagnes des nappes basses en octobre 2016 et campagnes des nappes hautes de fin mars à début mai 2017.
Un nouveau diagnostic du réseau d'eaux usées est à réaliser sur le périmètre de collecte des EU de la STEU du SIA, le premier travail de collecte des informations devrait être démarré sur la fin de l'année 2026.

Les volumes d'eau reçues continuent d'évoluer avec une augmentation des volumes facturés pour 2025 :

- il est important de rappeler que les volumes facturés correspondent à la distribution d'eau potable et non pas aux volumes réellement rejetés par les usagers
- les réseaux ne sont pas totalement étanches et peuvent en période de nappes hautes collecter des eaux de nappes qui s'appellent aussi des eaux parasites

Pour rappel il est tombé 170mm sur 3 semaines en janvier 2025

Evolution des volumes reçus (m³)



Importations et Exportations d'effluents

Total des importations d'effluents en 2025 : 0 m³. Total des exportations d'effluents en 2025 : 0 m³
Pour information le matériel de dépotage présent à la station n'est plus en état de fonctionnement

1.7 CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU DE COLLECTE

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de réseau séparatif (km) hors branchements	41,5 sans RM	41,5 sans RM	47,0 sans RM	49,3 sans RM	49,5 sans RM

L'augmentation du linéaire 2023 et 2024 provient de la mise à jour du plan SIG de STGS (changement d'exploitant en 2023 et réseaux rétrocédés au SIA).
Le réseau d'eaux usées 2025 du SIA comprend 49,5 km dont :

- 46 km de canalisations gravitaires et 1316 regards,
- 03,5 km de canalisations de refoulement,
- et 6 postes de relèvement dont 1 pour la station *(Détails au **1.9** et Synoptique du réseau au **7)***.

Le linéaire de réseaux non rétrocédés au SIA (6050 ml) est détaillé en page 12.

Hydrocurage : le contrat avec STGS prévoit 4000 ml/an de curage.

Année	2022	2023	2024	2025
Contrat (ml)	3000 (VEOLIA)	4000 (STGS)	4000 (STGS)	4000 (STGS)
Réalisé (ml)	7051	4666	3671	0

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

Inspection télévisée : le contrat avec STGS prévoit 3000 ml/an de passage camér

Année	2022	2023	2024	2025
Contrat (ml)	2000 (VEOLIA)	3000 (STGS	3000 (STGS)	3000 (STGS)
Réalisé (ml)	2786	3187	2616	0

Les linéaires d'hydrocurage et d'inspection télévisée sont lissés sur la durée du contrat.
Tous les linéaires prévus seront réalisés pendant la durée du contrat (janvier 2023 à décembre 2028).

1.8 OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le SIA gère un ouvrage d'épuration : une seule station d'épuration intercommunale mise en service depuis juin 2005 qui collecte et traite les effluents des quatre communes :
- LA MÉZIÈRE - VIGNOC (Communes du SIA, Communauté de Communes du Val d'ille-Aubigné),
- GÉVEZÉ - PARTHENAY DE BRETAGNE (Communes de Rennes Métropole).

Il existe une Convention de 2007 avec MELESSE pour la collecte et le traitement de ses effluents de Cap Malo.
Toutes les EU du bourg de LANGOUET seront raccordées sur le réseau EU de transfert de RM (tronçon Vignoc-Gévezé) puis traitées dans la station du SIA. Mise en service faite en janvier 2026.

Traitement des effluents

Type de station : Mise en service de la station en 2005 avec travaux de modification en 2019.
- Filière Eau : Traitement biologique par boues activées + clarificateur (pas de modification en 2019).
  Ajout d'un Filtre tertiaire en 2019 en sortie du clarificateur, avant rejet à la rivière.
- Filière Boues : Centrifugeuse + Serre de séchage solaire (supprimée en 2019) + Silo à boues liquides.
  En 2019, serre transformée en hangar désodorisé (500 m²) pour stocker (hauteur : 1,60 m) les boues déshydratées et chaulées. Centrifugeuse conservée et silo à boues 300 m³ conservé.

Adresse et Commune d'implantation : Les Mottais à LA MÉZIÈRE 35 520.
Coordonnées GPS: 48.193380, -1.774990. Parcelles cadastrales: C1130, 1132. Surface grillagée: 10 900 m².
Capacité nominale : 15 500 Equivalent-Habitants (EH) pour une charge organique 930kg/j de DBO5 et d'un débit de référence de 3520m³/jour avec pluie de 20mm/j.

Capacités nominales d'épuration *(voir Glossaire au **1.10**)*

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	Pt	Débit
Capacité	930 kg/j	2325 kg/j	1395 kg/j	232 kg/j	62 kg/j	3520 m³/j

Prescriptions de rejet de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2004 et de l'arrêté préfectoral de renouvellement du 30 juillet 2018 pour une durée de validité de 20 ans.
Milieu récepteur du rejet: La rivière « La Flume », affluent de la Vilaine.

Concentration maximale (mg/litre)	DBO5	DCO	MES	NK	NGL	Pt	NH4
Moyenne/jour/bilan en étiage*	15	60	20				
Moyenne/jour/bilan hors étiage	20	80	20				
Moyenne/an en étiage*				5	10	0,8	2
Moyenne/an hors étiage				10	15	1,0	5

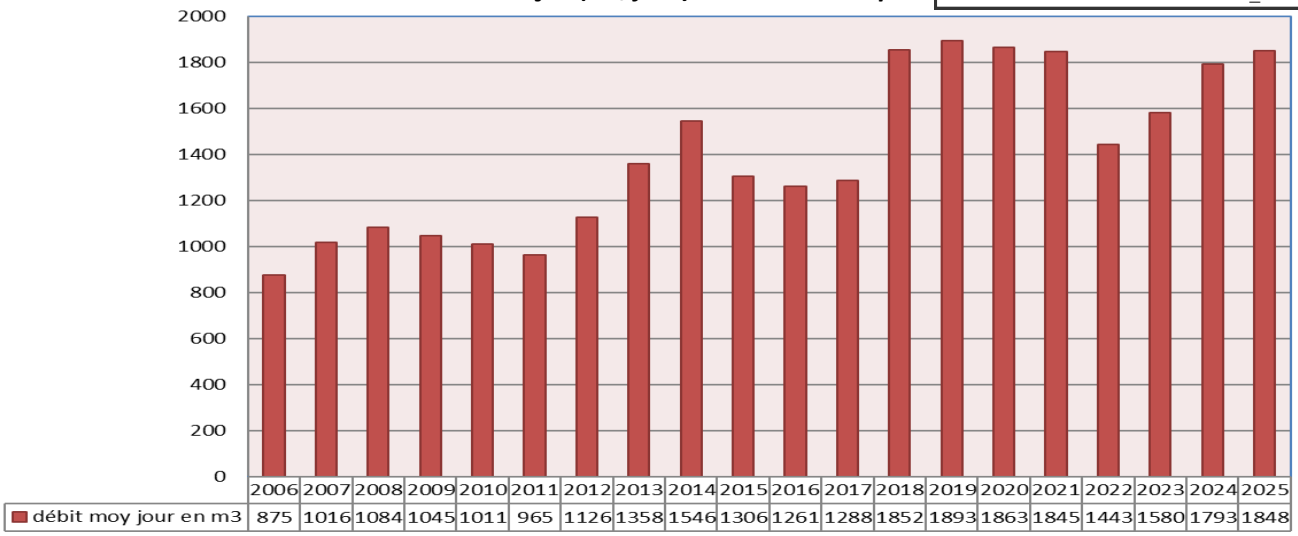
*La période d'étiage est du 1er mai au 30 novembre.

Charges reçues par l'ouvrage en 2025

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NK	NGL	Pt	Débit
Concentration moy en entrée (mg/l)	288.5	1060.7	496.7	99.1	99.4	12.4	
Concentration moy en sortie (mg/l)	3,5	21,7	3	5,1	7,3	0,6	**1848 m³/j**
Rendement de la station d'épuration	98,5%	97,6%	99,3%	94,1%	91,6%	93,3%	

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

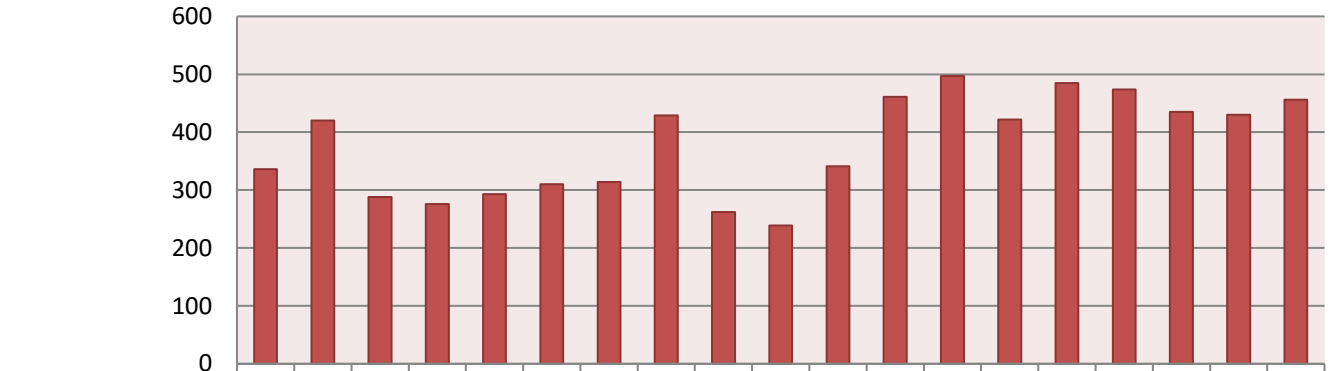
Evolution des débits reçus (m³/jour) à la station d'épuration



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
débit moy jour en m3	875	1016	1084	1045	1011	965	1126	1358	1546	1306	1261	1288	1852	1893	1863	1845	1443	1580	1793	1848

La station d'épuration traite en moyenne 1848m3/j soit **52.5%** de son débit nominal de 3520m³/j

Evolution des charges reçues en DBO5 (pollution organique)



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
charge moy DBO5(kg/j)	336	420	288	276	293	310	314	429	262	239	341	461	497	422	485	474	435	430	456

La station d'épuration traite en moyenne 456kg/j de DBO5 soit **49% de** sa charge nominale de 930kg/j qui correspond à 7603 EH de DBO5 pour une capacité nominale de 15 500 EH.

<u>Quantité de boues issues de cet ouvrage en 2025</u>

Année	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Boues brutes évacuées (m³)	610	1 055	808	934	837
Soit boues évacuées (tonnes de Matières Sèches)	171	240	155	185	197
Dont envoyées en épandage agricole à 23.5% de siccité en 2025	100%	100%	100%	100%	100%
dont envoyées en compostage	0	0	0	0	0
dont envoyées en incinération à … siccité	0	0	0	0	0

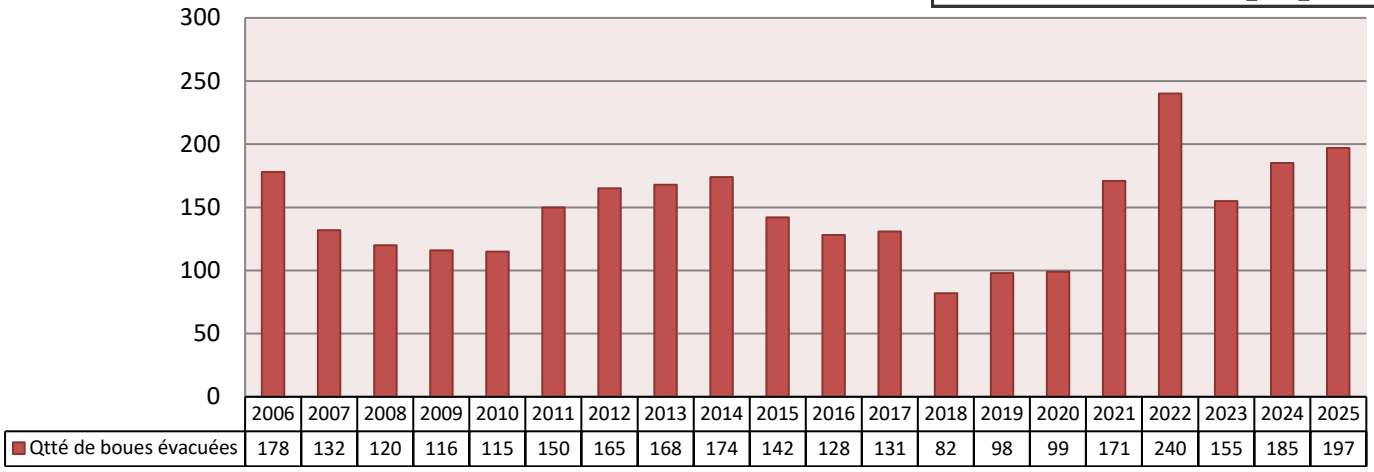
Afin de fiabiliser la mesure de production de boues (pour répondre à la Police de l'eau), l'exploitant STGS (depuis janvier 2023) a souhaité vérifier cette production de boues depuis la création de la station en 2005. STGS confirme au SIA un écart réel/théorique de 5% pour 2023. Cet écart est le plus faible depuis 2006.

A partir de début 2019, des travaux ont été réalisés à la station d'épuration :
- pour fiabiliser la filière boues (projet de boues chaulées),
- et améliorer la qualité du rejet en phosphore (pose d'un traitement tertiaire).

*Voir réalisation des travaux au **4.1***.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

Evolution de la quantité de boues évacuées (tonnes



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Qtté de boues évacuées	178	132	120	116	115	150	165	168	174	142	128	131	82	98	99	171	240	155	185	197

Les sous-produits du traitement

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Refus de dégrillage	9,6 t	9,6 t	10,0 t	10,15 t	10,95 t
Sables	0 t	4,2 t	0 t	0 t	0 t
Graisses	6 m^3	18,4 m^3	24,0 t	10,0 t	27 t

- Les refus de dégrillage sont évacués en centre d'incinération (collecte OM).
- Les sables sont évacués en centre de stockage de déchets ultimes.
- Les graisses sont évacuées dans d'autres stations d'épuration (Rennes, Avranches).

1.9 CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Énergie consommée (kwh)	2021	2022	2023	2024	2025
1 station d'épuration + PR Général	709 115	613 210	529 332	531 146	514 742
Postes de Relèvement (PR)	(7 PR) 23 949	(7 PR) 20 495	(5 PR) 26 239	(5 PR) 27 341	(5 PR) 42 098
TOTAL	733 064	633 705	555 571	558 487	556 840

Un tracker solaire a été mis en service fin juillet 2025 par STGS sur le site de la station d'épuration, entre juillet et décembre 2025 il a produit 15 049 kwh. Les 514 742 prennent en compte cette production.

Les Postes de Relèvement (PR) du SIA : *voir Synoptique des PR au* ***7***

NOM	Année de mise en service	Nombre de pompes	Débit des pompes (m^3/h)	Trop-plein	Observations
PR Cap Malo Golf	2003	2	4 + 4	oui	En bordure RD28, côté Golf
PR Cap Malo Général	2002	2	39 + 43	Non mais BT de 25m^3	Arrivées importantes d'eaux parasites et graisses
PR La Bourdonnais	2016	2	4 + 4	non	
PR Les Cavrettes	2006	2	6 + 6	non	La boite de branchement la plus proche sert de trop plein avec débordement sur le domaine public
PR Le Clos Harel	1999	2	10 + 10	oui	
PR Général	2005	3	130/pompe	oui	PR proche de la station d'épuration

En 2025, 4 283m^3 d'EU ont rejoint le milieu naturel par le trop plein du PR général pendant la période d'inondation de janvier 2025

1.10 GLOSSAIRE

EH : Equivalent-habitant. MS : Matières sèches.
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours (1 EH rejette 60 grammes de DBO5 par jour).
DCO : Demande chimique en oxygène (150 g/EH/j).
MES : Matières en suspension (70 g/EH/j).
NK : Azote Kjeldhal (15 g/EH/j) NGL : Azote global Pt : Phosphore total (3 g/EH/j).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

2. Tarification et recettes du service public d'assainissement collectif

2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Tarif Collectivité : SIA de la Flume et du Petit Bois

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Délibération du SIA	Fixation des tarifs de la redevance assainissement
24/09/2015 – 27/10/2016 – 14/09/2017 25/10/2018 – 07/11/2019 – 14/10/2020 08/12/2021 – 25/10/2022	Tarifs 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023 : 25,00 € HT/an + 1,225 € HT/m³ (Maintien des tarifs de 2015).
25 octobre 2023	Tarifs 2024 : 25,00 € HT/an (0%/2023) + 1,00 € HT/m³ (- 18,4%/2023).
06 novembre 2024	Tarifs 2025 : 25,00 € HT/an + 1,00 € HT/m³ (Maintien des tarifs de 2024).
05 novembre 2025	Tarifs 2026 : 25,00 € HT/an + 1,00 € HT/m³ (Maintien des tarifs de 2025).

Tarif Exploitant : contrat de DSP dont les tarifs sont indexés annuellement par un coefficient

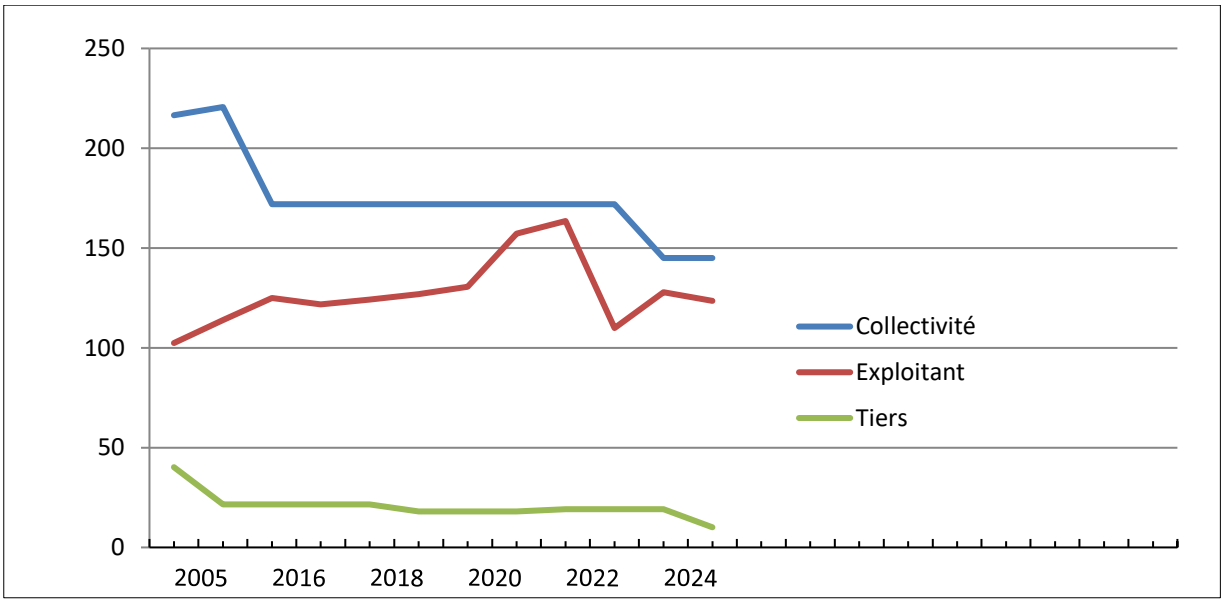
L'avenant 2 du contrat a pris effet en 2021 : les nouveaux tarifs sont 27€ HT/an + 0,98 € HT/m³, base 2017.
De 2023 à 2028, les tarifs de l'exploitant STGS sont : 29,50€ HT/an + 0,67 € HT/m³, base 2023.

Tarif Tiers : Agence de l'eau

Les taxes et redevances sont fixées par l'organisme concerné (Agence de l'eau).

Evolution des composantes du tarif € HT pour une facture de référence de 120 m³

Année	Collectivité €	Exploitant €	Tiers €	Total € HT	TVA %
2005	216,47	102,40 VEOLIA	40,20	359,07	5,50
2010	220.65	113.90 VEOLIA	21.60	356.15	5.50
2016	172,00	124,90 VEOLIA	21,60	318,50	10,00
2017	172,00	121,80 VEOLIA	21,60	315,40	10,00
2018	172,00	124,10 VEOLIA	21,60	317,70	10,00
2019	172,00	126,90 VEOLIA	18,00	316,90	10,00
2020	172,00	130,53 VEOLIA	18,00	320,53	10,00
2021	172,00	157,14 VEOLIA	18,00	347,14	10,00
2022	172,00	163,52 VEOLIA	19,20	354,72	10,00
2023	172,00	109,90 STGS	19,20	301,10	10,00
2024	145,00	127,79 STGS	19,20	291,99	10,00
2025	145,00	123,52 STGS	10,08	278,60	10,00
2026	145,00	115,65 STGS	10,92	271,57	10,00
2005 à 2026	**- 33,0%**	**+ 12,94%**	**- 72,84%**	**- 24,4%**	**+ 81,8%**



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

2.2 FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE

Au 1er janvier 2025, les frais d'accès au service perçus par l'exploitant STGS s'élèvent à 15,61€.

2.3 PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).
Son montant est calculé chaque année par l'AELB. Elle est unique sur l'ensemble du service.
La redevance « Modernisation des réseaux de collecte » sera remplacée en 2025 par « Performance des systèmes d'assainissement collectif ». Son montant est fixé par l'AELB à 0,084€/m³ pour 2025. Il sera recalculé chaque année par l'AELB selon la performance du système d'assainissement collectif (réseaux, postes et station).

Redevance de l'Agence de l'eau	1er janvier 2025	1er janvier 2026
Performance des systèmes d'assainissement collectif (€/m³)	0,084	0,091

Le taux de TVA est passé à 7% en 2013 puis à 10% depuis 2014.

2.4 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris la redevance modernisation/performance

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

Désignation		1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation
PART DE L'EXPLOITANT (TVA à 10%)				
Part fixe (€ HT/an):	Abonnement ordinaire*	33,16	31,05	- 6,4%
Part proportionnelle (€ HT/m³):		0,753	0,705	- 6,4%
PART DE LA COLLECTIVITÉ (TVA à 10%)				
Part fixe (€ HT/an):	Abonnement ordinaire*	25,00	25,00	0,0%
Part proportionnelle (€ HT/m³):		1,000	1,000	0,0%
REDEVANCES ET TAXES (TVA à 10%) : Agence de l'eau				
Performance des systèmes d'assainissement collectif (€ HT/m³)		0,084	0,091	+8,3%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Pour trouver les valeurs du tableau suivant (Composantes de la facture 120 m³), par exemple de l'Exploitant 2025 : il faut ajouter la Part fixe ci-dessus (abonnement 33,16€/an) + Part proportionnelle ci-dessus (consommation 0,753€/m³ x 120 m³/an) soit un total de 123,52€ HT/an pour 120 m³.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

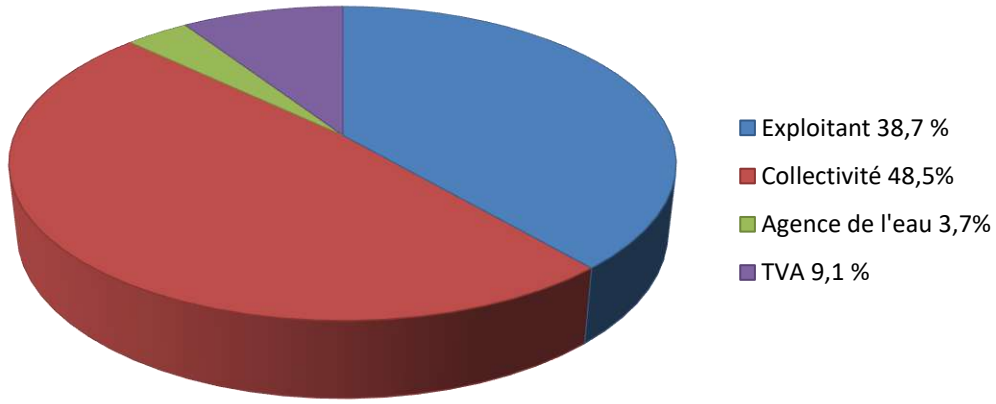
Composantes de la facture de 120 m³ d'un usager

Montant en €	1er janvier 2025	1er janvier 2026	Variation	Prix du m³ 2026
Exploitant HT (a)	123,52	115,65	- 6,4%	
Collectivité HT (b)	145,00	145,00	0,0%	
Total HT (a+b)	**268,52**	**260,65**	- 2,9%	**2,17€/m³**
Agence de l'eau HT (c)	10,08	10,92	8,3%	
Total HT (a+b+c)	**278,60**	**271,57**	- 2,5%	**2,26€/m³**
TVA (10%)	27,86	27,16	- 2,5%	
Total TTC	**306,46**	**298,73**	- 2,5%	**2,49€/m³**

Année 2026 Exploitant + Collectivité : 260,65 € HT soit 2,17 € HT/m³ (2,24 € en 2025).
Année 2026 Exploitant + Collectivité + Agence de l'eau : 271,57 € HT soit 2,26 € HT/m³ (2,32 € en 2025).

Le taux de TVA est passé à 5,5% en 2011, à 7% en 2012-2013 puis à 10% depuis 2014.

Répartition au 1er janvier 2026 de la facture 120 m3



2.5 RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes de la collectivité

	2022	2023	2024	2025
Facturation des abonnés	434 206 €	404 212 €	567 585 €*	356 606 €
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**	0 €	11 500 €	17 750 €	39 250 €
Transport et épuration des effluents de Rennes Métropole	13 349 €	13 306 €	13 940 €	14 703 €
TOTAL des recettes	**447 555 €**	**429 018 €**	**599 275 €**	**410 559 €**

* Facturation 2024 dont 541 453€ de STGS et 26 132€ de VEOLIA.
** PFAC non demandée fin 2021 à cause du changement de trésorerie début 2022. Non demandée en 2022. Demandée en 2023 pour 2021. Demandée en 2024 pour 2022-2023. Demandée en 2025 pour 2024.

Recettes de l'exploitant

	2022	2023	2024	2025
TOTAL recettes liées à la facturation des abonnés du SIA	365 627 €	290 105 €	315 235 €	288 194€

Récupération de la TVA

	2022	2023	2024	2025
Récupération de la TVA au SIA	60 019 €	2 451 €	1 338 €	1 052 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

3. 3. Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

3.1 CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESÉAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (selon Rapport Annuel du Délégataire).

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages, …) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 02 mai 2007.

			Nombre de points	Points obtenus
A	➔	existence du plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
A	➔	mise à jour du plan au moins annuelle ;	5	5
B*	➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
B	➔	date ou période de pose de chaque tronçon ;	15	14
C**	➔	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	15	15
C	➔	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs …) ;	10	10
C	➔	inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte ;	10	10
C	➔	dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux ;	10	10
C	➔	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
C	➔	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
C	➔	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement des canalisations ;	10	10
		TOTAL	**120**	**119**

* **partie B** comptabilisée que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A.
** **partie C** comptabilisée que si 40 points minimum ont été obtenus pour la partie A et B.

Le linéaire de réseaux NON RÉTROCÉDÉS au SIA est détaillé ci-dessous :

SITE	COMMUNE	LONGUEUR	OBSERVATIONS
Zone de Cap Malo	La Mézière - Melesse	2200 ml	Problème d'arrivée d'eaux parasites et de graisses dans les réseaux EU. *Réseaux posés de 2003 à 2012.*
Lotissement du Domaine du Cap	La Mézière - Melesse	2390 ml	Le réseau EU traverse le terrain de golf sur 210 m. *Réseau posé dans golf en 2007, dans lotissement en 2012.*
ZA de la Bourdonnais (rue des Joncs)	La Mézière	180 ml	Problème d'arrivée d'eaux parasites dans le réseau EU. *Réseau posé en été 2022 par CCVIA.*
ZA de Beauséjour	La Mézière	1280 ml	*Réseau posé en 2004.*
		TOTAL : 6050 ml	

Tous ces réseaux sont raccordés à la station d'épuration du SIA.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

3.2 CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

3.3 CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale – arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

3.4 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale – arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Le service chargé de la Police de l'Eau considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

	2023	2024	2025
Conformité à la directive européenne	100%	100%	100%
Conformité à l'arrêté préfectoral	100%	100%	100%

3.5 CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur (valorisation agricole, compostage, incinération, décharge agréée).
Les refus de dégrillage ne sont pas pris en compte. Ils sont évacués en site d'incinération. Les *quantités évacuées sont indiquées au **1.8** - les sous-produits de traitement.*

	2023	2024	2025
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%

Un nouveau plan d'épandage des boues a été validé par la DDTM en septembre 2017 :
Il comprend 7 agriculteurs répartis sur 288 ha épandables.
Cette surface correspond aux besoins de la station d'épuration à 100% de charge.
Pour rappel, la station fonctionne à 49% de sa charge nominale en 2025 (*voir page 7*).
En 2020, 2 agriculteurs ont quitté le plan d'épandage, enlevant ainsi 98 ha au plan d'épandage.
En 2025, 1 agriculteur a intégré le plan d'épandage, ajoutant 2,54 ha au plan d'épandage.

L'exploitant STGS s'engage à valoriser la totalité des boues chaulées en agriculture suivant le plan d'épandage. Si la valorisation agricole n'est pas possible, l'exploitant doit les valoriser en compostage sans plus-value.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

4. Financement des investissements du service d'assainissement collectif

4.1 TRAVAUX RÉALISÉS-FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Objet des travaux	Montant TTC
1 – La Mézière _ Allée de Betton : réhabilitation réseaux EU (250ml) – remboursé à la Commune	33 640 €
2 - La Mézière_Rue de la Garenne : études et travaux pour remplacement réseau EU (315 ml)	190 700 €
3 - La Mézière_Rue de la Fontaine : études et travaux pour remplacement réseau EU (125 ml)	4 900 €
4- La Mézière_Rue du Chêne Hamon : études et travaux pour gainage réseau EU (85 ml)	34 400€
5 - Vignoc_Voie de la Liberté : réparation branchement sur réseau EU (frais de publication)	150 €
TOTAL des études et travaux (facturation)	**263 790 €**

4.2 ÉTAT DE LA DETTE

Dette en Capital au 01-01-2025 : 0 €.

4.3 AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2022	2023	2024	2025
Montant de la dotation aux amortissements	103 539 €	129 265 €	248 244 €	246 683 €

4.4 PRÉSENTATION DES PROJETS 2026 A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant TTC du BP
1 - STEP : pose pompe par STGS dans silo à boues	22 200 €
2 - La Mézière_Rue de la Garenne : études et travaux pour remplacement réseau EU (315 ml)	100 000 €
3 - La Mézière_Rue de la Fontaine : études et travaux pour remplacement réseau EU (125 ml)	140 000 €
4- La Mézière_Rue du Chêne Hamon : études et travaux pour gainage réseau EU (85 ml)	17 900 €
5 - Vignoc_Voie de la Liberté : réparation branchement sur réseau EU	4 900€
6 - Vignoc_La Villouyère : travaux complémentaires (voirie suite à travaux EU)	20 000 €
7 - La Mézière_ Lotissement Le Chêne Hamon Tranche 2 _ gainage réseau EU (680ml)	200 000 €
8 – STEP – Travaux EU et EP du Hangar à boues	26 400 €
TOTAL des projets 2026	**531 400 €**

Pour information, des travaux EU sont prévus sur 3 ans par l'entreprise MARC : marché total de 743 354 € TTC

- dont 362 860 € TTC en 2025 : LM (rue de la Garenne, rue de la Fontaine, rue du Chêne Hamon) et V (Voie de la Liberté).
- dont 185 560 € TTC en 2026 : LM (place Maignan, rue de la Fontaine, rue des Quatre Roses, impasse de la Perrière, rue de la Garenne, rue Dupont des Loges, rue du Camp des Anglais et réseau entre rue de la Garenne/allée du Bois de la Garenne).
- dont 194 934 € TTC en 2027 : LM (rue des Acacias, rue des Mimosas et partie Est de l'allée du Bois de la Garenne).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2022	2023	2024	2025
Montants des abandons de créance*	1854 €	484 €	4778 €**	2295 €

* données selon Rapport Annuel du Délégataire.
** dont 611€ pour VEOLIA (La Mézière) et 4167€ pour SAUR (Vignoc).

6. Prix global de l'eau et de l'assainissement

Le taux de TVA en assainissement est à 10% (depuis 2014).
Le taux de TVA en eau potable est à 5,5%.

Le tableau suivant présente les Collectivités et Exploitants qui gèrent les Eaux Usées (EU) et l'Eau Potable (AEP) sur les 4 communes raccordées à la station d'épuration :
SIA : SIA de la Flume, 1 rue de Macéria - 35520 LA MÉZIÈRE
RM : Rennes Métropole,
EBR : Eau du Bassin Rennais,

			LA MÉZIÈRE	VIGNOC	GÉVEZÉ	PARTHENAY
EU	2015 à 2026	Collectivité	SIA	SIA	RM	RM
	2024 à 2026	Exploitant (E) Régie (R)	STGS (E)	STGS (E)	RM (R)	RM (R)
AEP	2025 et 2026	Régie	EBR	EBR	EBR	EBR

6.1 PRIX ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE

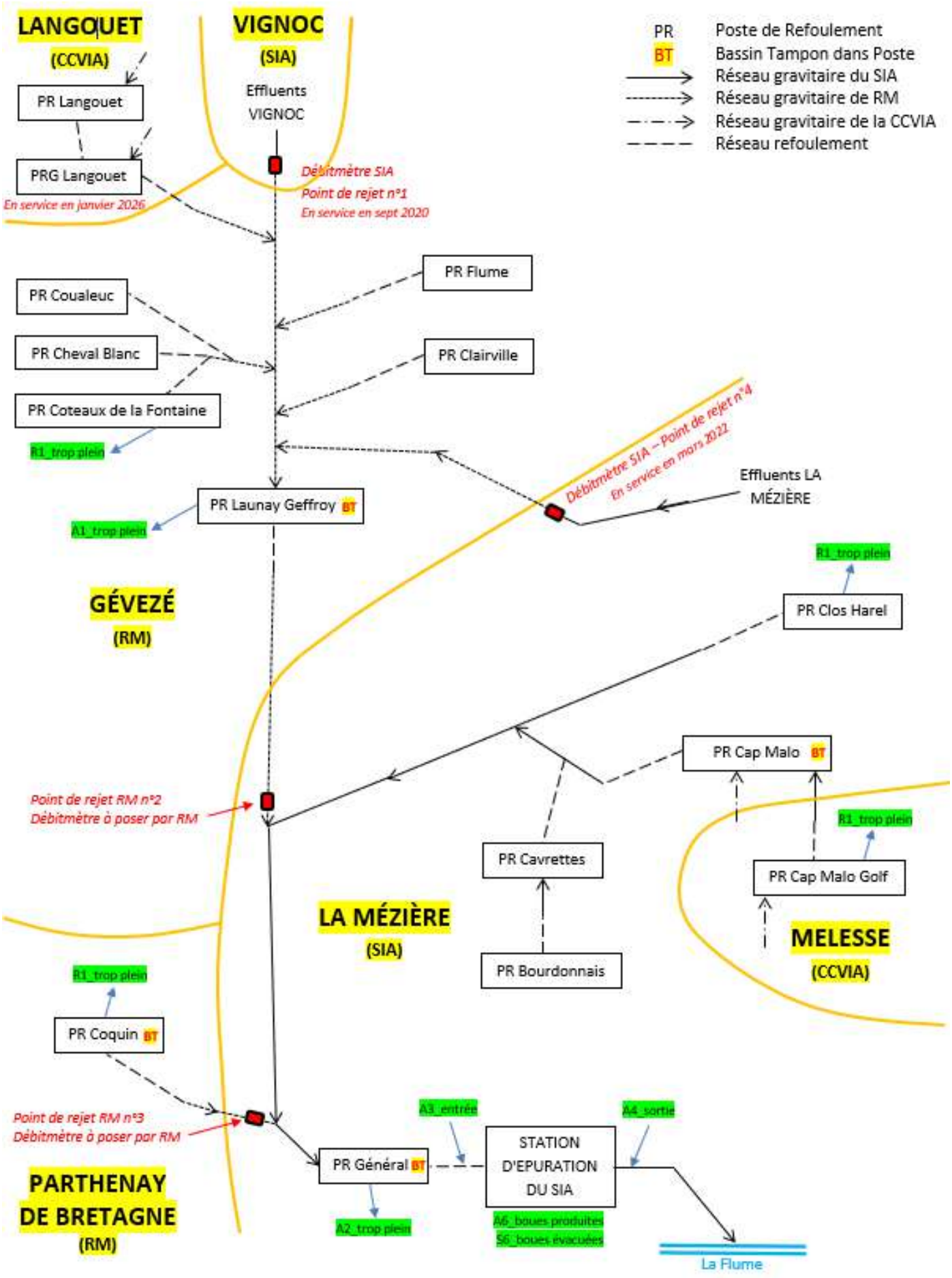
Le tableau suivant présente les tarifs de l'assainissement de RENNES METROPOLE (RM) pour les communes de GEVEZE et PARTHENAY DE BRETAGNE depuis la prise de la compétence en 2015 par RM :

- Abonnement ordinaire (habitation) pour une consommation de référence de 120 m³
- Tarifs selon délibérations de RM
- Pas de TVA à RM.

Année	COLLECTIVITE (RENNES METROPOLE)						EXPLOITANT	TOTAL (a+b)		Evolution N+1/N
	Abonnement €/an	Consommation				TOTAL (a)	TOTAL (b)			
		0 à 10 m³ (€/m³)	11 à 50 m³ (€/m³)	51 à 100 m³ (€/m³)	101 à 150 m³ (€/m³)	RM €/120 m³	EXPLOITANT €/120 m³	€/120 m³	€/m³	
2015	25,00	1,225	1,225	1,225	1,225	172,00	126,58	298,58	2,49	
2016	18,48	1,11	1,11	1,11	1,11	151,68	124,90	276,58	2,30	⇩
2017	43,08	2,01	2,01	2,01	2,01	284,28	0	284,28	2,37	⇧
2018	35,90	1,92	1,92	1,92	1,92	266,30	0	266,30	2,22	⇩
2019	28,72	0	2,02	2,02	2,16	253,72	0	253,72	2,11	⇩
2020	21,54	0	1,87	1,87	2,04	230,64	0	230,64	1,92	⇩
2021	14,36	0	1,72	1,72	1,91	207,36	0	207,36	1,73	⇩
2022	7,18	0	1,62	1,62	1,91	191,18	0	191,18	1,59	⇩
2023	0	0	1,52	1,52	1,91	175,00	0	175,00	1,46	⇩
2024	0	0	1,65	1,65	2,24	193,30	0	193,30	1,61	⇧
2025	0	0	1,62	1,91	2,75	215,30	0	215,30	1,79	⇧
2026	0	0	1,69	2,20	3,25	242,60	0	242,60	2.02	⇧

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_118-DE

7. Synoptique du réseau d'assainissement



Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/119 : ENVIRONNEMENT : RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Vu l'avis de la commission voirie, infrastructures publiques, espaces verts et mobilités en date du 3 novembre 2026,

Monsieur Yvan LAGADEUC, conseiller municipal délégué en charge de la transition écologique et du développement soutenable, informe les membres du Conseil municipal des missions obligatoires exercées en régie par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, à savoir :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- le contrôle périodique des installations existantes.

Le rapport ci-annexé, qui a été approuvé en conseil communautaire le 8 septembre 2026 et doit être présenté en conseil municipal de chacune des communes avant le 31 décembre 2026, a pour objet de présenter :

- les missions du service public d'assainissement non-collectif (SPANC) ;
- les installations en place ;
- les contrôles réalisés en 2025 ;
- le financement du service.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- prennent acte de la présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE



Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2025

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

www.valdille-aubigne.fr

VALORISER ill PARTAGER Val d'Ille Aubigné

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

LE SERVICE DU SPANC

Les missions du SPANC

Le SPANC de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, créé en 2014 sur le territoire de l'ex Val d'Ille, exerce en régie **les missions obligatoires** qui lui sont dévolues, à savoir : le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le contrôle périodique des installations existantes.
L'indice de mise en œuvre de l'ANC sur le territoire, explicité dans le tableau ci-dessous, est ainsi de 100/140 (D302.0).

Intitulé	Nombre de points obtenus
Partie A - Éléments obligatoires	
VP 168 – Délimitation des zones d'assainissement non collectif	20/20
VP 179 – Application du règlement de service approuvé par une délibération	20/20
VP 170 – Délivrance de rapports de contrôles de conception et d'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées	30/30
VP 171 – Délivrance de rapports de visites de contrôles de bon fonctionnement	30/30
Partie B – Éléments facultatifs	
VP 172 – Existence d'un service d'entretien	0/10
VP 173 – Existence d'un service de travaux de création ou réhabilitation	0/20
VP 174 – Existence d'un service de traitement des matières de vidange	0/10
Total	100/140 points

Actualité du service en 2025

Les commandes suite à demande de devis avec la SAUR se sont terminées à la fin de l'année 2025. Le devis n'a pas été renouvelé. Un marché à bons de commande a été passé avec STGS pour la réalisation de contrôles sur la période 2025 – 2029.

En cours d'année, le départ d'un contrôleur n'a pas permis d'assurer la continuité sur les 2 postes de contrôleurs. Toutefois, la continuité de service a pu être assurée en 2025.

La procédure de pénalisation des installations absentes ou non-conformes avec risque sanitaire ou de sécurité mise en place en octobre 2023 s'est poursuivie sur l'année 2025.
Des courriers de mises en demeure sont envoyées aux usagers concernés avec pénalisation financière 6 mois après.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

LES INSTALLATIONS EN PLACE

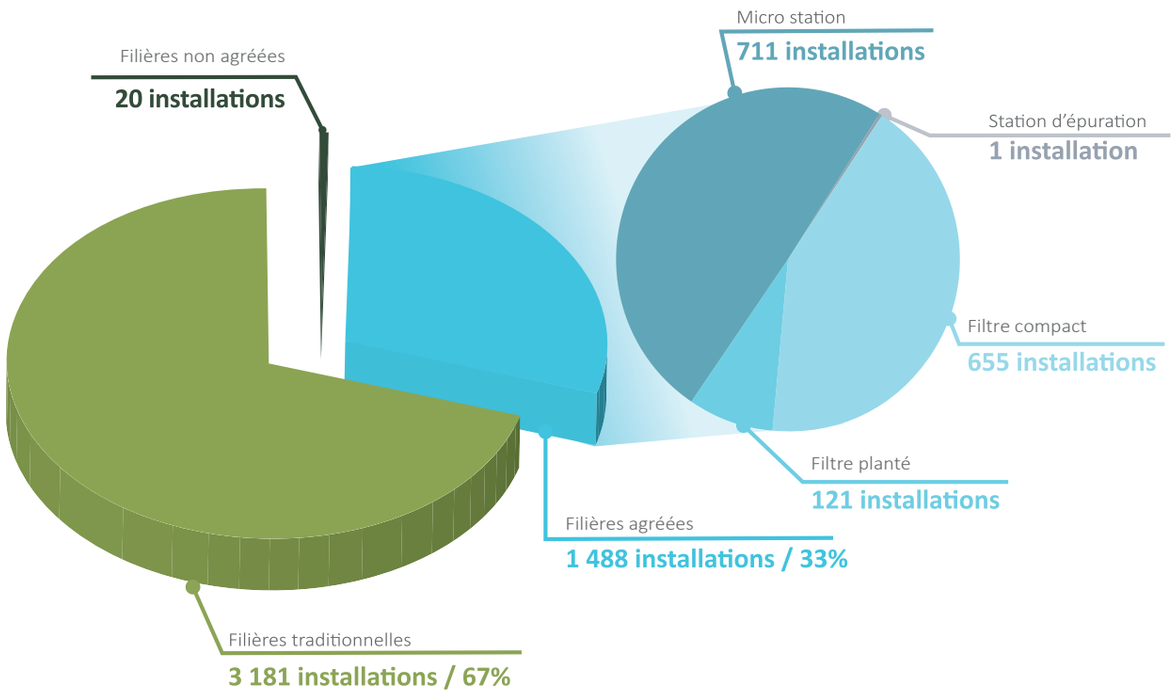
Avec un ratio de 2,6 habitants par installation, la population desservie en assainissement non collectif au 31/12/2025 est estimée à environ 12 613 habitants (D301.0) stable par rapport à 2024 (12 581 habitants).

Commune	Nombre d'installation en service en 2024	Nombre d'installation en service en 2025	% d'évolution 2024/2025	Nombre d'habitation usagers du SPANC en 2025
Andouillé-Neuville	134	134	0 %	348
Aubigné	19	19	0 %	49
Feins	208	209	0 %	543
Gahard	423	426	1 %	1 108
Guipel	371	373	1 %	970
La Mézière	236	236	0 %	614
Langouët	91	91	0 %	237
Melesse	839	843	0 %	2 192
Montreuil-Le-Gast	208	207	0 %	538
Montreuil-sur-Ille	270	272	1 %	707
Mouazé	168	168	0 %	437
Saint-Aubin-d'Aubigné	270	278	0 %	723
Saint Germain-sur-Ille	120	121	1 %	315
Saint-Gondran	72	72	0 %	187
Saint-Médard-sur-Ille	297	298	0 %	775
Saint-Symphorien	122	121	-1 %	315
Sens-de-Bretagne	379	381	1 %	991
Vieux-Vy-sur-Couesnon	400	400	0 %	1 040
Vignoc	204	202	-1 %	525
TOTAL	**4 839**	**4 851**	**0,2%**	**12 613**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

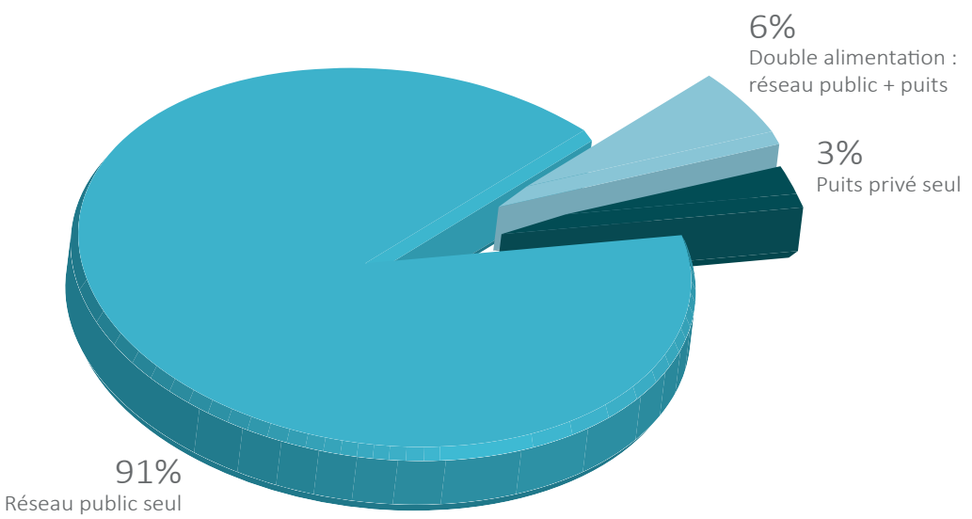
Sur la base des dossiers dûment complétés dans le logiciel métier, on estime à ce jour que le parc est majoritairement composé de filières traditionnelles (67% des 4759 filières décrites) :

État du parc connu par filière au 31/12/2025



Une installation incomplète composée d'une fosse toutes eaux et d'un puisard est considérée comme une filière traditionnelle autre. Les 20 filières classées «non-agréées» (23 en 2024) sont des systèmes posés avant la sortie des agréments et ne répondant pas aux agréments en vigueur (1 filtre compact, 7 filtres plantés et 12 micro-stations).

Type d'alimentation en eau des locaux assainis



L'alimentation en eau pour la consommation humaine des immeubles en ANC se fait majoritairement à partir du réseau d'eau public. A ce jour on estime que seuls 3% des immeubles ne sont alimentés que par les seuls puits privés présents sur les parcelles. En cas de double alimentation en eau (6% du parc), on constate que l'usage du puits est généralement privilégié par les foyers. Le raccordement et/ou l'abonnement au service public n'est établi qu'en secours. Ces puits ne sont que très exceptionnellement déclarés en mairie.

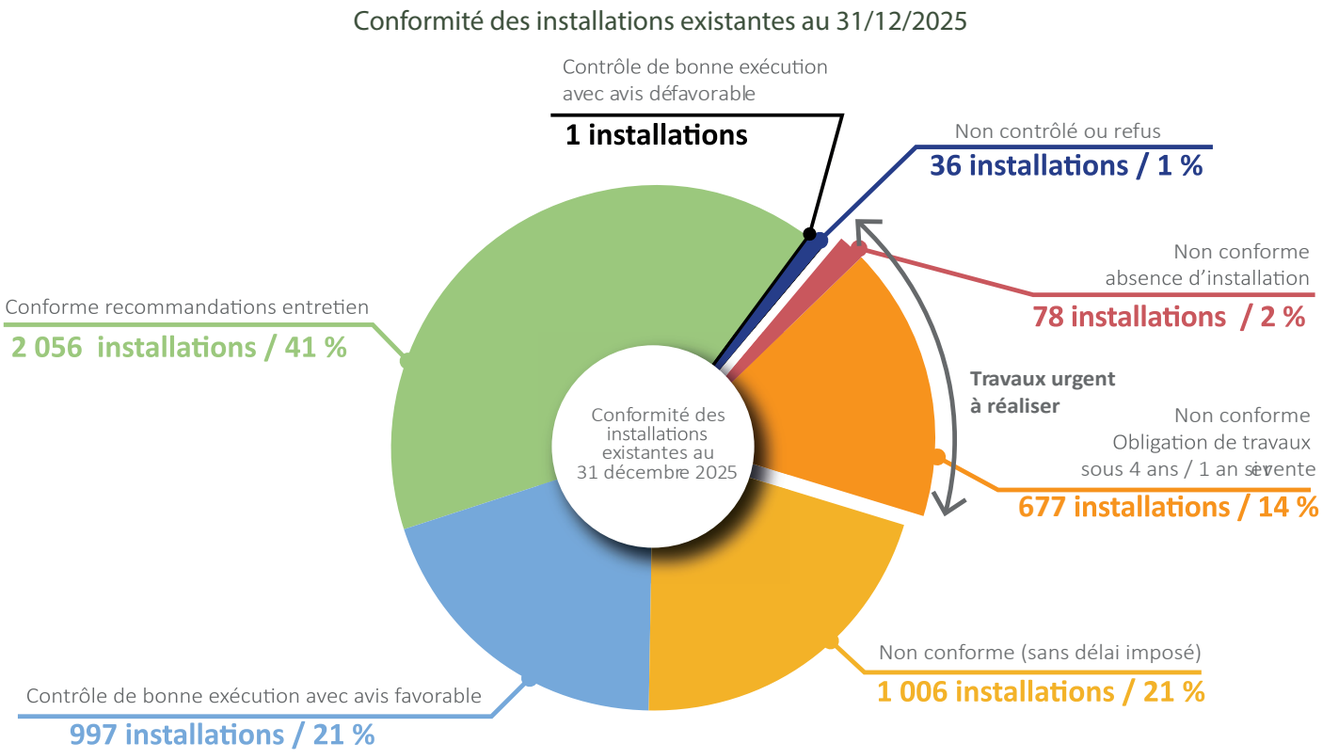
Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

LES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2025

Niveau de conformité du parc

Au 31 décembre 2025, environ 3 817 installations (soit 79% du parc) ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement selon les prescriptions de l'arrêté du 27 avril 2012.

Considérant les 4815 installations en fonctionnement renseignées dans la base de données métier (renseignée à 99%) et ayant fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement ou de bonne exécution, les statistiques de conformité sont les suivantes :



Les 36 installations non contrôlées comprennent :
- 4 installations qui doivent être contrôlées ou recontrôlées et qui ne sont pas intégrées dans la base de données,
- 7 ont un dossier de conception favorable sans que des travaux n'aient été contrôlés,
- 25 sont des refus de contrôle.

Parmi les installations non conformes, 160 ont un délai dépassé pour la réalisation des travaux :
- 155 sont des non conformes 4 ans,
- 5 sont des absences d'installation.

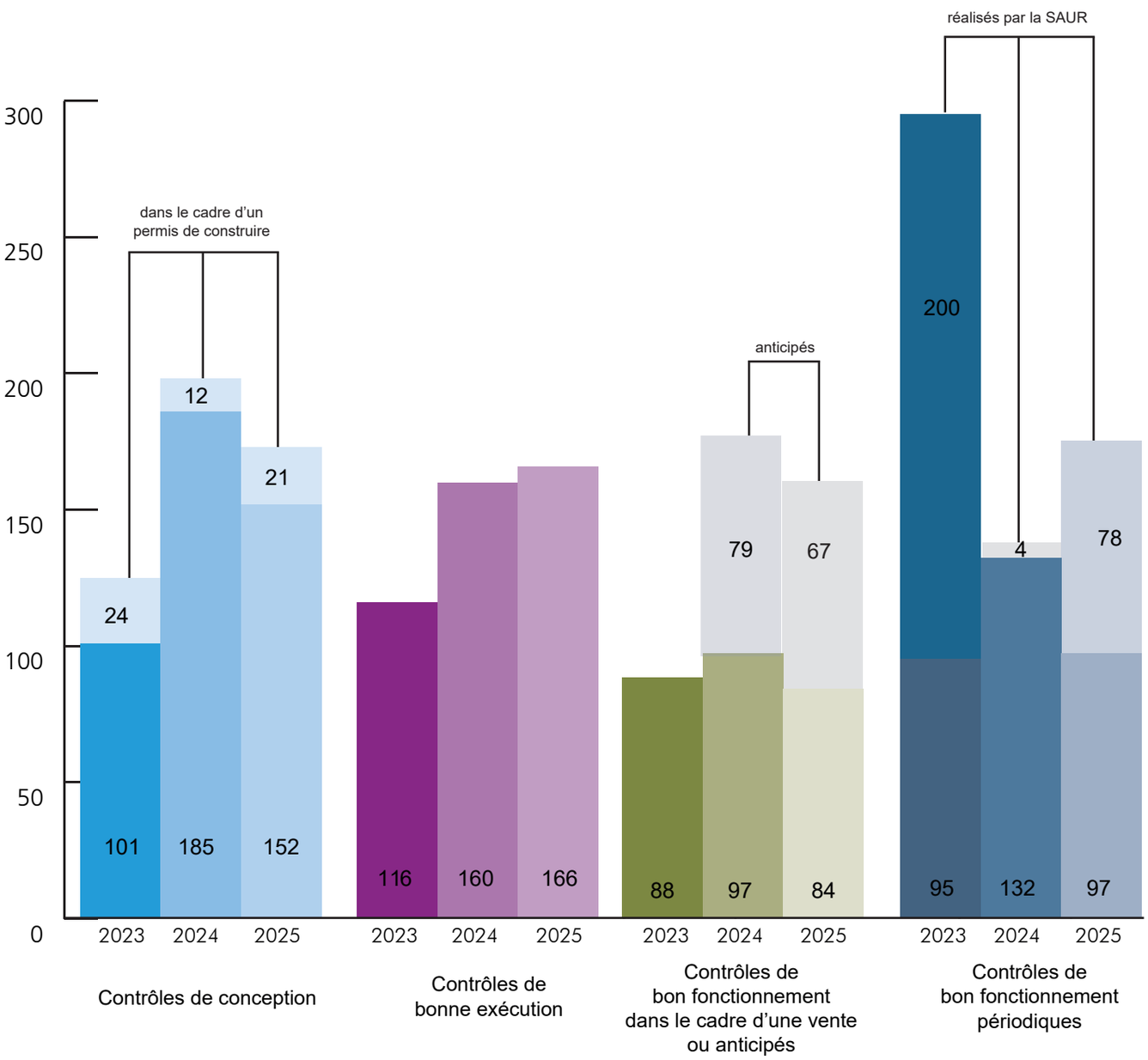
755 installations nécessitent ainsi des travaux urgents. Le taux de conformité réglementaire (sur la base des 99 % du parc saisis dans la base) est estimé à 84 % (P301.3, augmentation par rapport à 2023 et 2024 : respectivement 79 et 81 %).

Remarque : si l'on considère uniquement les installations conformes, nécessitant quelques recommandations d'entretien, le taux de conformité (vis à vis de l'arrêté de 2012) continu d'augmenter pour atteindre 63 % (contre 56% en 2022, 58% en 2023 et 60% en 2024).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Sur l'année 2025, 665 contrôles ont été réalisés (670 en 2024 et 624 en 2023).

Nombre de contrôles réalisés par le service



Les rapports de contrôles sont envoyés aux propriétaires des installations et une copie est systématiquement adressée en Mairie (au fil de l'eau et sur demande pour les contrôles de bon fonctionnement périodiques).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Focus sur les contrôles de conception

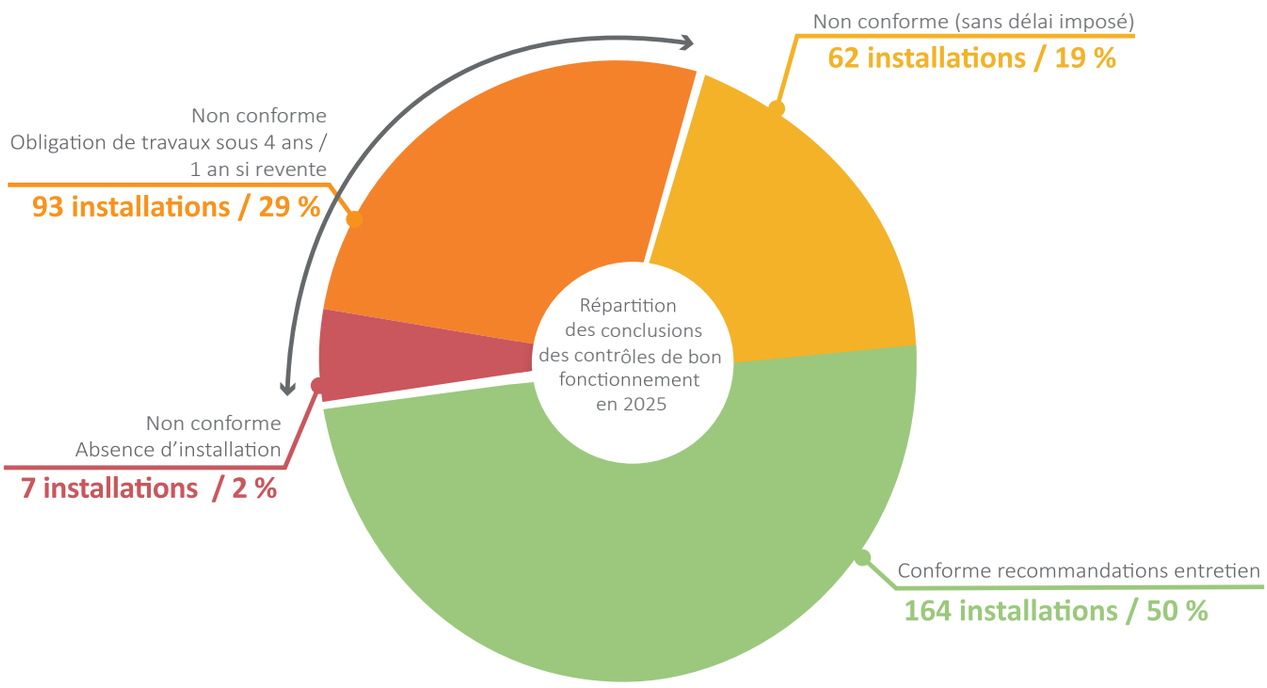
Depuis 2019, le service a mis en place la pénalisation de certaines installations non-conformes. Ainsi, sur les 173 projets d'installation d'assainissement non collectif validés, 153 validations correspondent à une réhabilitation pour donner suite à un contrôle de bon fonctionnement favorable et 20 dans le cadre d'une demande de permis de construire.

Focus sur les contrôles de bonne exécution

Sur les 166 contrôles de bonne exécution effectués en 2025 par le service, 2 ont reçu un avis défavorable, et 36 ont reçu un avis de conformité du service avec réserves.

Focus sur les contrôles de bon fonctionnement

Répartition des conclusions des contrôles de bon fonctionnement en 2025



La part des contrôles conduisant à des prescriptions de travaux urgents (c'est à dire dans les meilleurs délais ou dans un délai maximum de 4 ans ou 1 an suivant la vente), ainsi que la **part des installations nécessitant des travaux non urgents** (c'est-à-dire sans obligation de délai ou 1 an suivant la vente) sont en baisse par rapport à 2024.

NB : ce constat concerne uniquement les contrôles périodiques. Cette part étant stable concernant les contrôles réalisés dans le cadre des ventes.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Le SPANC est un service public qui ne peut être financé que par les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est soumis à une obligation d'équilibre budgétaire. Aussi, la liste des redevances fixées au règlement de service ainsi que leurs montants doivent en assurer le financement.

Libellé de la prestation	Tarifs 2025	Tarifs 2026
1. Installations inférieures ou égales à 20 EH*		
1.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	**50 €**	**50 €**
1.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	**100 €**	**100 €**
1.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'usager ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	**150 €**	**150 €**
1.4 Redevance annualisée pour le contrôle périodique	**35 € / an**	**35 € / an**
1.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (Cas où l'annualisation prévue au 1.4, non encore mise en œuvre)	**150 €**	**150 €**
2. Installations supérieures à 20 EH*		
2.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	**150 €**	**150 €**
2.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	**300 €**	**300 €**
2.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'usager ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	**450 €**	**450 €**
2.4 Redevance annualisée pour le contrôle périodique	**105 € / an**	**105 € / an**
2.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (cas où l'annualisation prévue au 2.4, non encore mise en œuvre)	**450 €**	**450 €**
3. Toutes les installations		
3.1 Déplacement sans intervention - cas prévus au règlement de service	**50 €**	**50 €**
3.2 Contre-visite - cas prévus au règlement de service	**80 €**	**80 €**

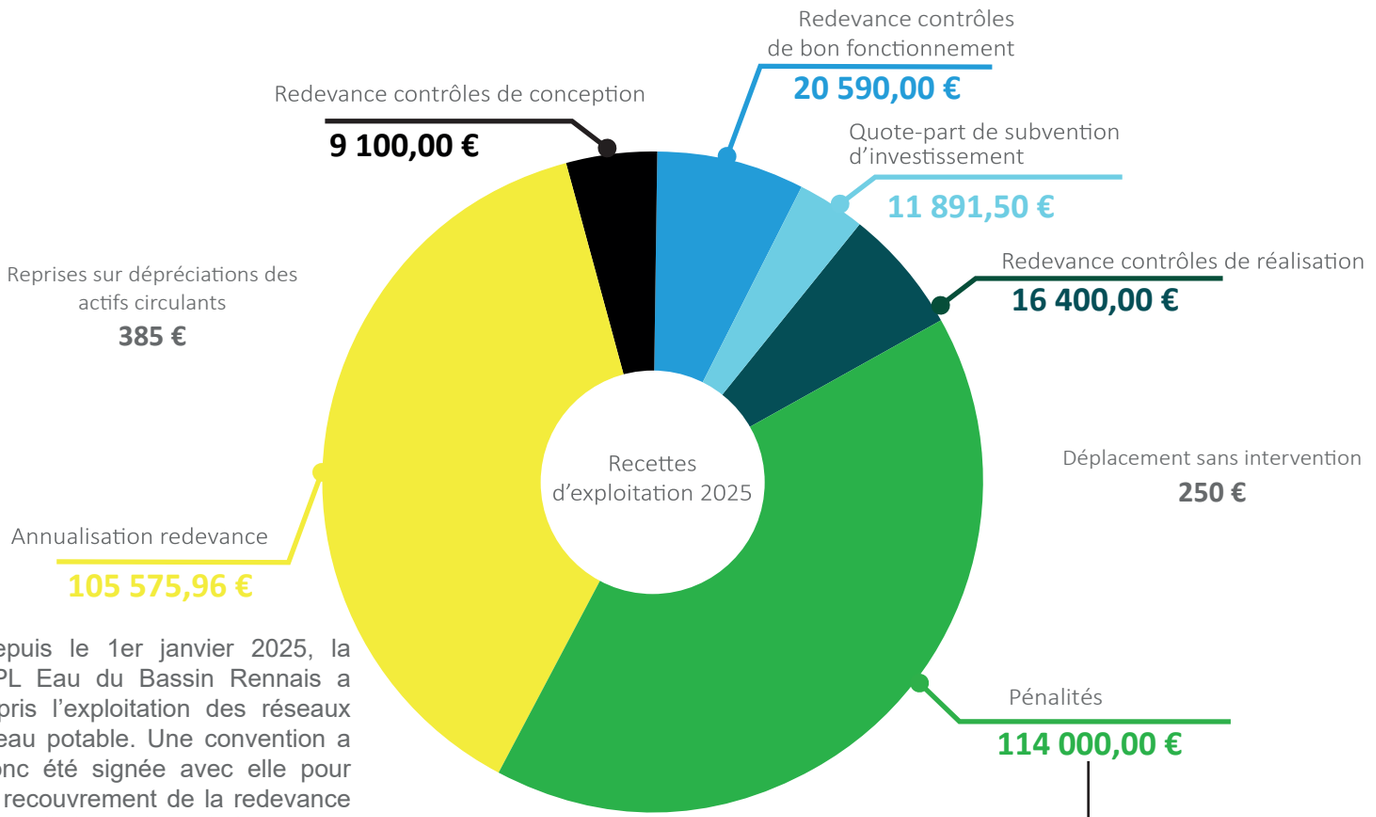
*EH = Équivalent-Habitant

A noter : Le règlement de service a été complété courant 2021 pour une application au 1er janvier 2022, notamment sur la mise en place d'une nouvelle pénalité en cas de non-respect de la procédure de réhabilitation. Si à l'occasion d'un contrôle, il est constaté qu'un nouvel assainissement a été réalisé (ou réhabilité) sans faire l'objet d'une demande d'autorisation et/ou d'un contrôle sur la réalisation des travaux, une pénalité financière sera appliquée.

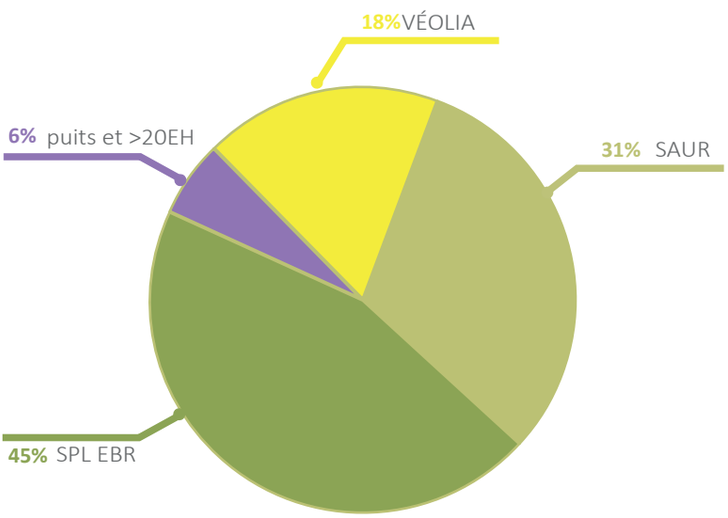
Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

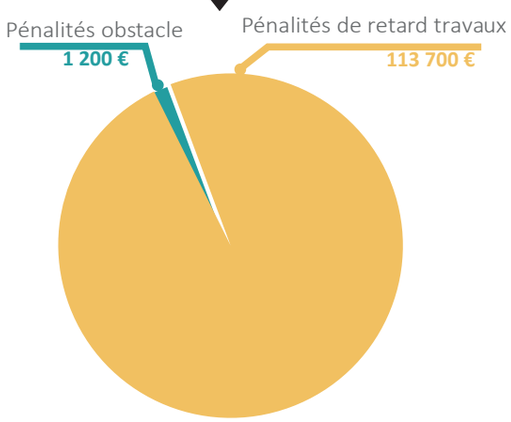
RÉSULTATS FINANCIERS 2025 : SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes d'exploitation : 278 192,46 € net



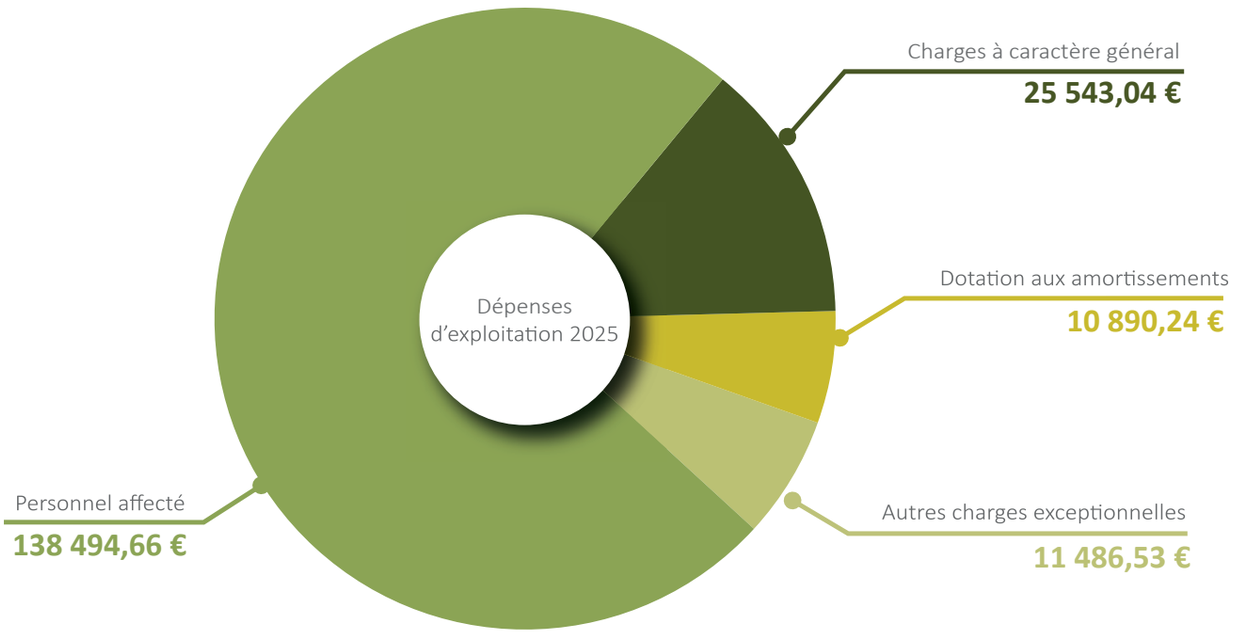
Depuis le 1er janvier 2025, la SPL Eau du Bassin Rennais a repris l'exploitation des réseaux d'eau potable. Une convention a donc été signée avec elle pour le recouvrement de la redevance annualisée sur le territoire.





Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Dépenses d'exploitation : 186 414,47€ net



Le résultat de l'exercice (fonctionnement et investissement) est de 74 786.73€ (132 973.83€ en 2024) soit un résultat cumulé (fonctionnement et investissement) à fin 2025 de 421 258.53€ (contre 341 621.40€ en 2024).
A noter qu'en 2025 des dépenses d'investissement ont été faites pour le renouvellement d'un véhicule du service.

La quantité de contrôles périodiques n'étant pas lissée annuellement et les recettes du service n'étant pas impactées par le nombre de ces contrôles (redevance annualisée), l'excédent reporté doit servir à la prise en charge de futurs frais de prestations de contrôles pour les prochaines années de pics.

Les impayés

Le montant des impayés arrêté au 1er avril 2026 sur les sommes facturées avant le 31 décembre 2024 est de 4 964.39 € soit 3.18 % des montants facturés en 2024 (contre 5,58 % l'année précédente). Les pénalités représentent 49% de ces impayés.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët La
Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE
1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE EAU AGRICULTURE ENVIRONNEMENT
Avenue du phare de grand jardin • Cap Malo
35520 Melesse
Tél. 02 23 22 21 80

VALORISER ill PARTAGER Val d'ille Aubigné

POINT 9

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_119-DE

Etat du parc des installations d'ANC et bilan des contrôles

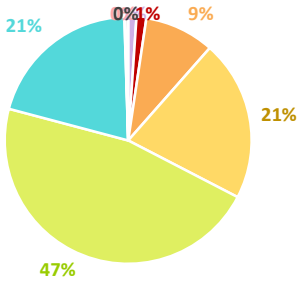
Territoire : MELESSE

Estimation population usager du SPANC : 2 192
Nombre d'installations en service : 843 ***Année 2025***
En service en 2024 : 839
En service en 2023 : 830

Etat du parc Actuel

Non Conforme délai dépassé	9	*1%*
Non Conforme Absence d'installation	11	*1%*
Non Conforme 4 ans / 1 an	77	*9%*
Non Conforme Sans délai imposé / 1 an	178	*21%*
Conforme recommandation entretien	392	*47%*
Contrôle de bonne exécution favorable	172	*20%*
Contrôle de bonne exécution défavorable	1	*0%*
ANC non contrôlé ou refus	3	*0%*

Taux de conformité réglementaire (P301.3) : ***88%***



Type de filières

	< 20EH	>20EH	TOTAL	
Filière traditionnelle autre	170	1	**171**	*21%*
Filière traditionnelle avec filtre à sable	236	0	**236**	*28%*
Filière traditionnelle avec épandage	127	0	**127**	*15%*
Filtre compact	116	0	**116**	*14%*
Filtre planté	18	3	**21**	*3%*
Micro-station	147	2	**149**	*18%*
Station d'épuration	NC	1	**1**	*0%*
Absence d'installation	8	NC	**8**	*1%*
Filière non agréée	1	NC	**1**	*0%*
TOTAL	**823**	**7**	**830**	

Type d'alimentation en eau

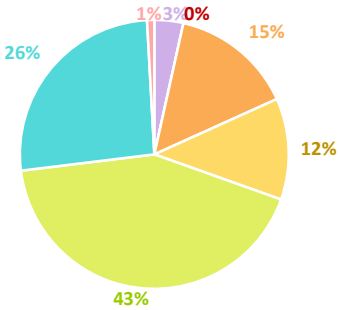
Puits,Réseau public	64	*8%*
Réseau public	729	*88%*
Puits	37	*4%*

Les contrôles

Contrôles de bon fonctionnement 85

Dont vente	15	En régie	60
Dont contrôle anticipé	25	Prestataire	24
Dont contrôle périodique	44		

	Périodique	Vente et Anticipé	TOTAL
Non Conforme délai dépassé	1	3	4
Non Conforme Absence d'installation	0	0	**0**
Non Conforme 4 ans / 1 an	8	9	**17**
Non Conforme sans délai imposé / 1 an	8	6	**14**
Conforme recommandation entretien	27	22	**49**
Nbre total de CBF	**43**	**37**	**84**



Contrôles de conception et d'éxecution

	Conception	Execution
Contrôle favorable	39	**30**
Contrôle défavorable	0	**1**
Total	**39**	**31**
Dont réhab et/ou DP	34	
Dont PC	5	

Les pénalités

Attention : basée sur la date d'application de la pénalité et pas sur la facturation

Pénalité	Montant (€)	Qté	TOTAL
Non respect des délais de travaux de réhabilitation	300 €	69	**20 700 €**
Obstacle à l'accomplissement de la mission de contrôle	300 €	0	**- €**
TOTAL		**69**	**20 700 €**

	Montant (€)	Qté	TOTAL
Déplacement sans intervention – absent au rendez-vous	50 €	1	**50 €**
Déplacement sans intervention – visite supplémentaire	50 €	1	**50 €**
TOTAL		**2**	**100 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_120-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/120 : RESSOURCES HUMAINES : INDEMNITÉ DE MANIEMENT DE FONDS.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_120-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 relatif à la responsabilité financière des gestionnaires publics,
Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (et textes modificatifs),
Vu l'arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 27 août 2015 autorisant le cumul du RIFSEEP avec l'indemnité de maniement de fonds,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 novembre 2026,

Monsieur Florian VINCLAIR, conseiller municipal délégué aux subventions, achats et ressources humaines, expose aux membres du Conseil municipal que les régisseurs percevaient jusqu'en 2018 une indemnité de responsabilité, dont le montant dépendait du montant des fonds maniés selon le barème de l'arrêté du 28 mai 1993. Ils étaient par ailleurs soumis à un cautionnement et à une obligation d'assurance, ou à l'adhésion à une association de cautionnement mutuel.

Cette indemnité n'était pas cumulable avec le RIFSEEP. Afin d'éviter des situations de perte de rémunération pour les régisseurs, la suppression de l'indemnité de responsabilité a été compensée intégralement par la mise en place d'une part d'IFSE, nommée IFSE-Régie, par délibération du 26 septembre 2018.

Le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 a renommé l'indemnité de responsabilité en indemnité de maniement de fonds, avec maintien des montants d'indemnités. Plus récemment, l'arrêté du 21 janvier 2025 permet, à compter du 31 janvier 2025, le cumul de l'indemnité de maniement de fonds avec le RIFSEEP, ainsi qu'avec l'ISFE de la police municipale.

Il est nécessaire d'instituer l'indemnité de maniement de fonds par délibération du Conseil municipal, au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes, ou des deux fonctions cumulées.

L'indemnité de maniement de fonds est versée aux régisseurs titulaires, ainsi qu'aux régisseurs intérimaires pendant la durée effective de l'exercice de la fonction.

Les régisseurs suppléants et les mandataires ne perçoivent pas l'indemnité. Les agents titulaires, stagiaires et contractuels sont concernés.

Le montant de l'indemnité versée est celui prévu au barème de référence de l'arrêté du 28 mai 1993, avec clause de revalorisation automatique en cas de modification de l'arrêté de référence.

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies, peut percevoir plusieurs indemnités de maniement de fonds. L'indemnité sera versée mensuellement.

La mise en place de l'indemnité de maniement de fonds entraîne la suppression de la part IFSE – Régie prévue par la délibération n° 2018/2609/100 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2018.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_120-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- approuvent la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds au profit des régisseurs de la collectivité, selon les modalités exposées ci-dessus, avec une mise en œuvre au 1er janvier 2027,
- décident de supprimer l'IFSE – Régie institué par délibération n° 2018/2609/100 du Conseil municipal en date du 26 septembre 2018.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

La secrétaire de séance,

Mme Christine LE BAIL-COULANGE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_120-DE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_121-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD (arrivée à 19h14) - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - Mme Marina BLONDEL - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - M. Jean-Yves VEILLON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle LE MARCHAND M. Maël GOUTTEBARGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine LE BAIL-COULANGE.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Isabelle LE MARCHAND à M. Yves FÉREY
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET

OBJET : 2026/1116/121 : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_121-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur Florian VINCLAIR, conseiller municipal délégué aux subventions, achats et ressources humaines, informe les membres du Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le poste de responsable des ressources humaines à temps complet, créé par délibération n° 2025/0625/077 du Conseil municipal en date du 25 juin 2025 ouvert au grade de rédacteur et d'adjoint administratif principal de 1ère classe sera vacant à la suite d'un détachement.

En conséquence, il est proposé de modifier cet emploi pour permettre le recrutement. L'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A/B/C de la filière administrative, sur le grade d'attaché territorial, sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Poste	Délibération précédente	Grades créés initialement	Catégorie	Grades créés au 01/01/2027	Catégorie	Durée hebdomadaire
Responsable ressources humaines	n°2025/0625/077 du 25/06/2025	Rédacteur Adjoint Administratif principal de 1ère classe	B & C	Attaché Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur Administratif principal de 1ère classe	A / B / C	35/35ème

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A et B dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Il devra justifier d'un diplôme de niveau 5 et d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice des missions, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle. Le poste bénéficiera du RIFSEEP défini pour le groupe G3 de la catégorie A ou G2 de la catégorie B.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_121-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 22 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » (Mme Sylvie VIROLLE, M. Jérôme CORNIÈRE, Mme Béatrice VALETTE et M. Gilles LE ROCH), 3 « ABSTENTIONS » (Mme Marion LOIRAT, M. Jean-Michel FILY et Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY),

- décident de créer un emploi permanent de responsable des ressources humaines tel que susvisé,
- décident de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2027.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Christine LE BAIL-COULANGE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20261116-2026_1116_121-DE